



**232 propositions pour
Esneux :
programme pour les
élections communales
d'octobre 2006.**

Table des matières

Introduction	3
CHAPITRE 1 Qualité de vie – vie de qualité	4
Des pollutions et des nuisances qui font mal	4
Une politique de réduction de la consommation d'énergie de manière à diminuer les gaz à effet de serre	4
Pour une qualité de l'air	5
Lutter contre le bruit qui nuit	6
Politique de l'eau : pour une gestion durable et intégrée	6
Boire de l'eau claire, c'est limpide !	6
Gestion des cours d'eau, épuration et lutte contre les inondations	7
Propreté publique et gestion écologique des déchets	7
Pour la gestion écologique des déchets	8
En matière de propreté	8
Espaces verts, biodiversité et protection de la nature	9
La Sécurité : un droit essentiel	9
Insécurité et sentiment d'insécurité : par quel bout prendre le problème ?	9
Des femmes plus en sécurité	11
Sécurité : sur les routes aussi	11
CHAPITRE 2 La commune : un lieu de vie	13
Une commune où il fait bon vivre	13
Un aménagement du territoire respectueux du développement durable	13
Rochers de Fêchereux	14
Se mobiliser pour la mobilité	16
Le pont de Tilff	17
Le logement, un droit fondamental	17
Mener des politiques actives de logement pour les ménages à bas et moyens revenus	17
Mener des politiques de logements sociaux	18
Les aménagements en zone inondable – Le plan habitat permanent	19
L'habitat permanent dans les zones inondables	19
CHAPITRE 3 Des personnes et des solidarités	21
Une commune accueillante et accessible pour tous	21
Vieillir en toute sécurité : la politique des aînés	21
La mobilité pour tous	21
Se soucier vraiment des personnes handicapées	22
Accueillir correctement les personnes réfugiées et les étrangers	22
Garantir l'accueil des tout-petits en rencontrant leurs besoins et ceux de leurs parents	22
Des petites têtes bien faites : l'importance de l'enseignement fondamental	23
Mener une politique d'accueil extrascolaire s'appuyant sur les acteurs de terrain et combinant qualité et quantité d'accueil	23
Une politique communale de la jeunesse	23

Ma commune, c'est du sport... pour tous !	24
Des lieux de solidarité et d'échanges	24
Prendre en compte les besoins collectifs	25
Les besoins sociaux des femmes pris en considération	25
CHAPITRE 4 Démocratiser la commune	26
Faire évoluer les pratiques et les institutions	26
Consultation et participation	27
Sans information pas de démocratie	27
Le budget	27
Les carrefours citoyens	28
La citoyenneté active et créative	28
La transparence pour un meilleur équilibre entre les pouvoirs	29
Des hommes et des femmes	30
CHAPITRE 5 Des champs de culture	31
Vivre ensemble, se développer durablement et reconnaître la diversité, c'est culturel	31
Valoriser le patrimoine d'hier et laisser des traces pour demain	32
ÇA SE PASSE CHEZ NOUS	33
Nos propositions relatives à la Maison des Associations et de la Culture	33
Qu'est-ce que la MAEC ? À quoi doit-elle servir ?	33
Importance de la dénomination « Maison des Associations et de la Culture »	34
Importance d'une représentation des associations au Conseil d'Administration	34
Importance du rôle de l'animateur-directeur	34
Sensibilisation culturelle dans les écoles	35
Bibliothèques	35
CHAPITRE 6 Des endroits où les services sont publics	36
Rendre l'administration aux citoyens	36
Le dialogue entre le citoyen et l'administration	36
Décider et administrer en toute harmonie : la collaboration entre le politique et l'administration	36
Donner du mouvement à l'administration	37
CHAPITRE 7 Commune et emploi : construire un duo gagnant !	38
La Commune, acteur du développement économique	38
Promouvoir l'économie sociale comme un des moteurs du développement économique local durable	39
Une économie locale en lien avec le sol	40
Quel tourisme pour Esneux ?	41
CHAPITRE 8 Au-delà des frontières de la commune	42
Rationaliser les structures des Intercommunales pour leur rendre leur sens	42
De nouvelles synergies	43
Coopérer sans frontières	43
CHAPITRE 9 Finances communales : le nerf de la guerre !	45

Introduction

Détérioration de l'environnement, dégradation de nos cadres de vie, de nos conditions de travail, exclusions sociales, menaces pour la santé publique, fossé grandissant entre riches et pauvres, insécurité, etc. Telles sont bien les réalités qui nous atteignent et nous inquiètent chaque jour.

Ce sont les symptômes d'un système économique, politique et social qui s'essouffle.

ECOLO¹ porte un projet qui ose affirmer que le modèle de « développement » ultralibéral ne peut indéfiniment se survivre à lui-même, que nous avons besoin, tous ensemble, de rêver et de construire un autre développement pour le XXI^e siècle. Dans notre vision du développement, les Communes ont un rôle important à jouer. D'abord parce que c'est au niveau local que la plupart des problèmes se vivent concrètement. Ensuite parce que les Communes ne sont pas sans moyens : de l'économie d'énergie jusqu'au choix des matériaux de construction, de l'accueil des réfugiés jusqu'à l'application d'une pédagogie d'ouverture et de tolérance dans les écoles.

Le développement durable que nous défendons, ce n'est pas « se sacrifier » aujourd'hui et renoncer à notre qualité de vie. Au contraire, nous plaçons la satisfaction des besoins au centre du débat politique.

Il faut réorienter nos choix et nos décisions vers un développement qui n'a pas pour seul moteur « la croissance et le profit », mais qui intègre, dans une vision globale, le souci des équilibres. Ce développement-là est l'affaire de tous. Tous doivent le créer en participant activement aux décisions. Cela suppose des citoyens informés, engagés, solidaires, adhérant à un projet commun et disposant de lieux et de moyens réels pour une participation politique.

C'est ce message positif, de mobilisation et d'espoir, qu'ECOLO souhaite porter dans son programme comme dans ses actions concrètes au niveau communal.

¹ Ecologistes Confédérés pour l'Organisation de Luttes Originales.

CHAPITRE 1

Qualité de vie – vie de qualité

Des pollutions et des nuisances qui font mal

Depuis deux décennies, l'écologie a progressivement traversé tous les projets politiques. Dès lors, les Communes doivent disposer d'un service environnement tout aussi compétent en matières techniques que dans l'art de sensibiliser et motiver la population.

Une politique de réduction de la consommation d'énergie de manière à diminuer les gaz à effet de serre

À l'automne 2005, le mazout a augmenté de façon substantielle. La fin de l'énergie fossile est en vue : nous ne sommes qu'au début d'une longue crise, c'est-à-dire d'une restructuration de notre système énergétique et économique.

Pour cette raison autant que pour respecter nos engagements internationaux (protocole de Kyoto), nous devons réduire considérablement les rejets de gaz à effet de serre.

La plus importante réserve d'énergie à exploiter se trouve dans... nos gaspillages ! C'est notre première piste pour réduire notre production de CO₂ fossile.

Nos habitations absorbent environ 30 % de l'énergie consommée. L'adaptation de nos demeures aux techniques actuelles d'isolation et de gestion domestique de l'énergie peut nous permettre d'économiser plus de 50 % de nos dépenses dans ce secteur.

Il est désastreux de construire encore aujourd'hui des maisons qui ne tiennent pas compte des techniques d'isolation parce que le prix de ces techniques peut être inabordable, pour une maison terminée, tandis qu'il sera raisonnable (6 %) en cas de nouvelle construction.

Ce problème énergétique a préoccupé la dernière majorité qui, déjà, a instauré des primes importantes (500 €) à l'installation de chauffe-eau solaires.

La production d'énergie verte est notre seconde piste pour réduire notre production de CO₂.

Nous n'avons pas sur notre commune de site favorable aux éoliennes, mais nous disposons d'une rivière dont l'énergie n'est pas récupérée comme elle le pourrait. Rue Fond du Moulin à Tilff, le bief a été ravagé et la turbine de la centrale électrique de l'ancienne usine Vieille Montagne a été comblée au béton...

Seule la chute d'eau de Mérytherm S.A. est exploitée : environ 140 kW, soit l'électricité domestique de 260 habitants. L'administration communale appuiera les initiatives privées pour exploiter les sites possibles, tels le bas de Tilff et le haut de Hony. Un tel soutien a été entrepris dans la commune de Marchin autour du Hoyoux.

Lors de la dernière législature, un PALME2 a été créé pour reprendre l'ensemble des actions pour une maîtrise de l'énergie dans tous les bâtiments communaux. C'est une manière de cerner ces actions rationnellement.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 1) Les réponses aux demandes de renseignements sur les permis d'urbanisme seront accompagnées d'une brochure d'information à l'adresse du maître de l'ouvrage, incluant les caractéristiques et les atouts d'un bâtiment « thermo-efficace ». Les permis d'urbanisme des nouvelles constructions seront soumis au calcul du coefficient d'isolation du projet.
- 2) Des moyens financiers incitatifs seront maintenus³ ou créés pour encourager de nouveaux projets en faveur d'un développement durable – primes à la construction, à l'isolation ou à l'installation de systèmes renouvelables – qui peuvent se combiner avec des subsides régionaux éventuels. Ces primes communales tiendront compte des revenus des demandeurs.
- 3) Le PALME sera poursuivi et développé.
- 4) La Commune se doit de participer activement à la maîtrise de la consommation en énergie de ses bâtiments. Ceux-ci seront donc étudiés et adaptés. La préoccupation énergétique sera introduite dans les cahiers des charges (véhicules, matériel électrique, travaux, etc.).

Pour une qualité de l'air

La pollution atmosphérique a un impact non seulement sur notre santé (voies respiratoires) et sur celle des végétaux (déperissement, croissance ralentie), mais aussi sur le patrimoine immobilier (retombées acides détériorant les pierres, les briques, les corniches en zinc, etc.). Dans ce domaine où la solidarité joue énormément (les pollutions se dispersent et se mélangent), Esneux peut et doit jouer son rôle.

Nos transports, nos véhicules sont une source importante de pollution de l'air.

⇒ **NOS PROPOSITIONS :**

- 5) Continuer d'informer les habitants sur les dangers de la pollution⁴, mieux exploiter les résultats de l'enquête régionale sur la qualité de l'air.
- 6) Favoriser les transports alternatifs non polluants et moins polluants ; par ex. : liaison TEC entre la vallée et le Sart Tilman.
- 7) Sensibiliser les habitants au choix de véhicules consommant moins et/ou non polluants⁵.
- 8) Privilégier ce choix lors du renouvellement de véhicules communaux.
- 9) Préserver l'étendue des zones vertes.
- 10) Continuer de lutter contre l'incinération des déchets, entre autres grâce aux nouveaux agents « constatateurs » qui ont été désignés pour verbaliser et sanctionner.

² Plan d'Action Local pour la Maîtrise de l'Energie d'Esneux.

³ prime à l'installation de chauffe-eau solaires.

⁴ Ce qui a été régulièrement fait dans le Bulletin d'Informations Communal.

⁵ Exemple : l'organisation en 2005 de la Journée de l'Intermodalité des Transports et des Véhicules Respectueux de l'Environnement.

Lutter contre le bruit qui nuit

La prolifération des sources de bruit a une influence directe sur notre qualité de vie au quotidien. Pour la Commune, la prévention reste le meilleur moyen d'action pour réduire les émissions sonores les plus gênantes.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS :***

- 11) Évaluer et intégrer le bruit, les éventuelles nuisances sonores, dans le cadre des projets liés à l'aménagement du territoire.
- 12) Veiller à limiter les nuisances sonores de voisinage par l'application du règlement de police.
- 13) Le service de médiation inclura à son champ d'action la réception des plaintes relatives aux nuisances sonores et interpellera la Commune afin de rechercher ensemble une solution satisfaisante.

Politique de l'eau : pour une gestion durable et intégrée

La gestion de l'eau va être codifiée par une directive européenne. Communes et particuliers devront l'appliquer. Dans ce nouveau contexte très évolutif, Esneux devra donc jouer son rôle de relais de proximité vers les citoyens, les administrations régionales, les entreprises et l'ensemble des acteurs de l'eau en concordance avec des objectifs environnementaux fixés pour 2015, tant pour la gestion des eaux usées que pour la protection des eaux souterraines et la lutte contre les inondations.

Boire de l'eau claire, c'est limpide !

L'eau, c'est évident, c'est la vie. Mais consommée sans parcimonie et sans discrimination, sa qualité se détériore progressivement. La qualité de l'eau doit être protégée.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 14) Diversifier l'information⁶ des consommateurs quant à la pollution par les eaux usées (produits d'entretien et produits chimiques à ne pas rejeter) et la pollution des nappes (éviter les épandages d'herbicides et de pesticides). Expliquer pourquoi les pouvoirs publics ont estimé devoir interdire ces produits dans tout le Domaine public.
- 15) Protéger le caractère public des sociétés de distribution d'eau en s'opposant à toute participation du secteur privé dans le capital.
- 16) La police zonale, en relation avec la police de l'environnement, doit assurer un contrôle des épandages agricoles et pouvoir réagir aux épandages intempestifs de pesticides ou d'engrais organiques excessifs.
- 17) Continuer à installer des robinets/fontaines dans les écoles communales et lieux publics.
- 18) Informer tout demandeur de permis d'urbanisme de l'enjeu des citernes et de l'utilisation rationnelle de l'eau.
- 19) Encourager la récupération de l'eau de pluie ; instaurer, en fonction des revenus des demandeurs, une prime communale pour l'installation de citernes d'eau de pluie et encourager les citernes raccordées au circuit interne d'eau non potable.

⁶ déjà bien présente dans le Bulletin d'Informations Communal.

Gestion des cours d'eau, épuration et lutte contre les inondations

La Commune ne peut naturellement pas assurer seule la gestion de l'Ourthe et des autres rivières qui la parcourent. Dans ce contexte, les « Contrats de rivière » sont très intéressants, car ils ont pour fonction de mettre autour d'une même table les différents acteurs concernés par la gestion d'un cours d'eau et d'envisager une gestion intégrée par bassin hydrographique. À Esneux, faire réapparaître les rivières qui sont progressivement recouvertes comme le Ry du Fond du Moulin est un objectif du groupe ECOLO depuis 1982.

Enfin, contre les inondations, les gestionnaires des cours d'eau et des égouts se limitent trop souvent à empêcher l'eau de déborder au moyen de travaux de génie civil. Pourtant, pas loin d'ici, en Allemagne, on renonce à transformer les rivières en canaux : les digues sont supprimées et la liberté est rendue aux rivières, autant que faire se peut.

Dans ce cadre, la stabilisation des berges (qui sont de la compétence du MET⁷) doit être résolument combattue. Ces « stabilisations » ressortent de vues dépassées de la gestion d'une rivière.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- 20) Tenir compte des mesures de prévention des inondations dans les travaux communaux et tous les permis donnés par la Commune. Soutenir les actions des particuliers qui permettent de réduire les inondations en cas de fortes pluies (citernes individuelles ou mini bassin pour les grands immeubles, perméabilisation des surfaces de stationnement et des voiries, toitures végétales sur les toits plats, etc.) afin de limiter le nombre et la taille des bassins d'orages.
- 21) Adapter les exigences d'épuration aux objectifs de qualité des cours d'eau. L'épuration par les techniques naturelles ou extensives (lagunage, marais et saulaies reconstituées) doit être favorisée dans les zones à faible densité de population.
- 22) Prôner la conservation par la Région des zones d'épuration autonome économiquement intéressantes pour les lotissements éloignés des centres des villages afin d'éviter le retour du tout-à-l'égout extrêmement coûteux.
- 23) Aménager et gérer activement la zone humide en aval de Tilff en faveur de la rétention de l'eau et de la restauration d'un milieu écologiquement intéressant.
- 24) Éviter les emprises sur le lit de la rivière et plaider pour éviter le dragage brutal de l'Ourthe qui amplifie les crues en aval et nuit gravement à l'écosystème de la rivière.
- 25) Développer l'accessibilité et la jouissance des berges de rivière et de zones aquatiques pour la population.

Propreté publique et gestion écologique des déchets

La Commune est responsable de la propreté et de la salubrité dans les rues et les lieux publics. Pourtant, trop souvent, les rues sont sales, des dépôts clandestins gâchent notre voisinage, l'incinération sauvage de déchets pollue notre air.

La propreté publique et la gestion écologique des déchets sont, bien sûr, des priorités communales. C'est une condition essentielle de la qualité de vie dans notre quartier, dans

⁷ Ministère de l'Équipement et des Transports.

notre village. Esneux agit sur la prévention⁸ et donne un avantage à ceux qui trient. Elle s'est donné les moyens de la propreté publique et de la gestion écologique des déchets. Enfin, la Commune doit appliquer fermement les sanctions administratives pour les citoyens qui ne respectent pas les règlements communaux dans ces domaines.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

Pour la gestion écologique des déchets

- 26) Mener des actions de prévention des déchets et de sensibilisation à l'écoconsommation : information et actions dans les écoles et les lieux publics. Les magasins sont aussi des lieux où l'analyse de l'écoconsommation doit passer. Dans un premier temps, la Commune établira un plan de réduction des déchets qu'elle produit elle-même, l'évaluera et, dans un deuxième temps, fera partager son expérience auprès des différents acteurs situés sur son territoire.
- 27) Renforcer l'information sur les déchets (déchets dangereux, recyclabilité, coût) dans chaque recyparc, sensibiliser au tri et mettre à disposition ces informations sur le site Internet de la Commune.
- 28) Veiller à préserver le système actuel⁹ de collecte des déchets au poids, alors que la collecte va être probablement assurée par une intercommunale.
- 29) Dans le cadre d'INTRADEL¹⁰, améliorer la réutilisation des encombrants (vieux meubles par exemple) au départ des recyparcs et des enlèvements à domicile. La plupart des déchets encombrants sont réutilisables ou recyclables alors qu'ils sont le plus souvent mis en décharge, incinérés ou broyés. Des ressourceries, éventuellement gérées par des entreprises d'économie sociale, seront encouragées et soutenues.
- 30) Envisager la collecte des déchets dangereux (amiante, pesticides, etc.).

En matière de propreté

- 31) Mener des actions de sensibilisation à la propreté dans les lieux publics.
- 32) Augmenter le nombre de poubelles publiques disponibles, notamment lors des courses cyclistes organisées au départ de Tilff et lors des fêtes de carnaval. Prévoir lors des rassemblements, fêtes, etc., des matériaux réutilisables, consignés, biodégradables autant que faire se peut.
- 33) Accentuer la lutte contre les dépôts clandestins, tant vis-à-vis des propriétaires des terrains que de ceux qui y jettent leurs déchets. Intégrer le constat de ces infractions dans les priorités de la zone de police.

⁸ Campagne pour la propreté, action de prévention pour limiter les déchets produits, information dans les écoles, les boîtes aux lettres, choix d'un mode de collecte qui responsabilise davantage le citoyen et lui permet de connaître sa production de déchets, etc.

⁹ Le système actuel au poids, avec forfait minimum et recyparcs, a permis une diminution importante du poids des déchets à Esneux. On se réjouit de ce que la taxe forfaitaire sur les déchets ménagers a déjà été transformée à Esneux en un paiement proportionnel au poids de déchets produits par ménage.

¹⁰ Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois.

Espaces verts, biodiversité et protection de la nature

Esneux, c'est 488 ha de bois communaux. La Commune et les citoyens ont un rôle important à jouer pour protéger ce patrimoine mis régulièrement à l'honneur par des générations de militants pour la Fête des arbres. Il est important qu'Esneux entretienne ses biens publics, notamment ses bois communaux, dans le souci de préserver la biodiversité (choix des plantations, date de certains travaux communaux).

Outre les effets bénéfiques en termes de détente et de qualité de vie, la conservation d'espaces verts où se développe la biodiversité permet de sensibiliser les citoyens, et particulièrement les enfants, à la fragilité des écosystèmes.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- 34) De façon générale, relier les zones naturelles entre elles, notamment par la promotion de haies libres afin de réaliser un maillage dans la commune.
- 35) Veiller à maintenir un équilibre entre le rôle social de la forêt et son exploitation raisonnée.
- 36) Protéger les intérieurs d'îlots dans les centres de villages (toitures vertes pour les annexes, murs végétaux, installation de nichoirs, etc.). Adapter le RCU (Règlement communal d'Urbanisme) en ce sens.
- 37) Connecter la zone humide en aval de Tilff à un maillage de petites zones humides et de zones vertes plus sauvages et reliées autant que faire se peut d'un côté à la rivière et de l'autre aux zones proches de Natura 2000.
- 38) S'inscrire dans le plan « Stop au déclin de la biodiversité pour 2020 » en mettant en place une stratégie à travers un PCDN¹¹. Impliquer et soutenir les compétences et les associations naturalistes locales pour qu'elles participent à ce plan.
- 39) Conformément au RCU, favoriser la plantation d'espèces végétales locales dans les propriétés publiques et privées, dans les haies et en bordure de voiries.

La Sécurité : un droit essentiel

Insécurité et sentiment d'insécurité : par quel bout prendre le problème ?

Présente dans de nombreux discours politiques, utilisée de façon démagogique par la droite et l'extrême droite, l'insécurité est un sentiment éprouvé par de nombreuses personnes. On notera néanmoins que la petite criminalité est en recul partout en Belgique et en particulier dans la zone de police SECOVA dont la commune d'Esneux fait partie.

Trois repères importants pour Ecolo :

- Aujourd'hui, la véritable insécurité, c'est la précarité de l'emploi et c'est l'exclusion sociale (n'oublions pas qu'il y a trois fois plus de suicides que de meurtres en Belgique). La propagande sécuritaire est le nuage de fumée qui cache les conséquences funestes de la logique de marché.

¹¹ Plan Communal de Développement de la Nature.

- La sécurité est essentielle pour chacun, elle doit être assurée par une police efficace, démocratique et garante de la démocratie. Néanmoins, ECOLO refuse de verser dans le « tout répressif » ou le « tout à la police ». Avant de guérir, il faut éviter la maladie.
- L'insécurité objective, sous forme d'incivilités (attitudes hostiles, agressivité verbale ou au volant, non-respect des usagers faibles de la route, conflits de voisinage, bruits, malpropreté, etc.) ou de petite délinquance, exprime souvent le désespoir d'une partie de la population, laissée pour compte de la croissance économique et de la participation démocratique.

Une politique de sécurité durable vise à rétablir et garantir le contrat social dans toutes ses dimensions. L'important est donc de lutter contre tout ce qui contribue au sentiment d'exclusion, d'abandon, de relégation, de marginalisation, de stigmatisation. La police, quant à elle, doit pouvoir être à l'écoute de la population et de ses difficultés, être disponible et efficace tout en étant respectueuse des lois. Ce type d'attitude compte beaucoup dans le sentiment de confiance que peut ressentir chacun face aux institutions, notamment dans la commune. La police de proximité est un élément essentiel dans la prévention. Elle doit exercer sa fonction dans un esprit de service au public. Il faut qu'une culture du dialogue se développe afin que la police puisse (hormis les interventions en matière de sécurité routière) intervenir le plus souvent possible avec des méthodes du type médiation et envisager la répression comme un outil nécessaire quand les autres moyens n'ont pu amener de solution. Pour que ce qu'on appelle une police de proximité devienne une réalité, il faudra qu'elle puisse compter sur une familiarité avec le quartier, sur une attitude de respect des habitants, sur la connaissance des problèmes de ceux-ci. Il ne suffit pas de dire qu'il faut plus d'agents de quartiers, encore faut-il qu'ils écoutent l'ensemble des communautés qui composent la société locale pour savoir à quelles priorités s'atteler.

En fin de compte, la sécurité passe essentiellement par une lutte contre la précarisation des conditions de vie, contre le chômage et contre la marginalisation, en proposant un projet de société à long terme qui tienne compte de tous, dans le respect de la personne, de son mode de vie et de son environnement.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 40) Pour tout quartier où surgissent des difficultés, mettre sur pied un conseil consultatif de prévention et de sécurité, chargé, avec la population et les associations citoyennes, d'élaborer des propositions afin de réagir aux problèmes de criminalité et de délinquance, d'informer et de sensibiliser la population, d'alimenter concrètement la coordination entre les services et les associations intéressés à des projets de prévention (aide sociale à la jeunesse, animation de quartier et de rue, lutte contre la drogue, etc.).
- 41) Privilégier, dans le cadre de la police de proximité, la gestion rapide des appels de la population et la gestion efficace des suites, les actions de prévention (contacts avec la population, patrouilles, coordination avec les travailleurs sociaux).
- 42) Faire connaître les dossiers que la police a élucidés pour assurer un sentiment de sécurité bien plus fort que celui que procure la répression ou la présence visible de policiers qui ne servent à rien en la matière.
- 43) Veiller au bon fonctionnement de la prise en charge des victimes d'agression. L'humiliation des victimes niées dans leur intégrité, la crainte de ce que les faits se reproduisent et l'absence de connaissance des méandres du système judiciaire mettent la victime dans une situation de désarroi qu'il faut prendre en compte. Il est donc nécessaire que les services d'assistance dans les commissariats soient performants. Dans le cadre de ces services, permettre aux victimes qui en auraient besoin un accès aisé aux cours d'autodéfense.

- 44) Fournir à la police de proximité des outils performants (ordinateurs modernes, corps de police techniquement formé, etc.).
- 45) Investir dans la réhabilitation des quartiers défavorisés, tels que certains caravanings et parcs résidentiels, de manière à lutter contre la formation de ghettos et à favoriser la mixité sociale.

Des femmes plus en sécurité

Par an, en Belgique, il y a 2500 viols et plus de 10000 agressions contre les femmes. Une mobilisation est nécessaire pour enrayer ce fléau, qui touche toutes les catégories de population, et qui fait de nombreuses femmes des citoyennes avec moins de liberté, entre autres celle de sortir seules le soir. Aux agressions, s'ajoutent les violences psychologiques et morales, ainsi que les harcèlements.

D'abord, il faut faire sortir ce problème de l'ombre. Ensuite, il faut enrayer ses mécanismes, notamment en cassant la précarité du travail, l'incertitude quant à l'avenir et la rupture sociale parce que ces fléaux, qui mènent à la délinquance, aboutissent à la peur de l'autre et à son rabaissement par le harcèlement moral ou sexuel.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 46) Sensibiliser à cette problématique (organisation, en collaboration avec des acteurs de terrain, de séances d'information à l'intention des jeunes, de soirées-débats et d'expositions dénonçant la violence contre les femmes).
- 47) À la bibliothèque communale, veiller à ce que cette problématique soit documentée : achat de livres sur la violence contre les femmes.
- 48) Veiller à une bonne intégration dans la commune des associations travaillant avec des femmes victimes de violences.
- 49) Veiller à la bonne formation du personnel communal – tous les intervenants sociaux et tout le personnel de police – aux questions des violences envers les femmes.
- 50) Veiller à un éclairage suffisant des quartiers d'habitation et des voies d'accès au centre.

Sécurité : sur les routes aussi

L'insécurité routière est un facteur important du sentiment d'anxiété latent : chaque année, plusieurs personnes perdent la vie ou sont gravement blessées à Esneux lors d'accidents de la circulation, et pas seulement parce que l'autoroute est en partie sur le territoire communal. Ces victimes de la violence routière sont souvent oubliées — marketing automobile oblige. Les usagers « faibles » (cyclistes, piétons) sont les plus gravement exposés.

Les investissements qui sont consacrés à la voiture restent incomparablement supérieurs à ceux consentis aux transports en commun : voies rapides, bétonnage des rives autrefois consacrées aux piétons (non à la rocade à Tilff !), invasion des parkings au centre des villages (au lieu d'un service efficace de transports en commun), réticence à l'aménagement des voies piétonnes, etc. Au-delà de ces aspects importants de la conception de l'aménagement du territoire, la Commune a un rôle à jouer dans la prévention et dans l'information. Il est urgent de prendre en compte très sérieusement ce facteur d'insécurité, responsable de drames humains et de coûts élevés pour la collectivité.

Le non-respect des limitations de vitesse (à toute heure du jour et de la nuit) cause et aggrave les accidents. Les risques que prennent certains en traversant le village à plus de 100 km/h sont inacceptables. La prévention passe aussi par le respect des limitations de vitesse.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 51) Faire effectivement respecter les limitations de vitesse.
- 52) Organiser des réunions de concertation entre police et habitants pour évaluer les besoins de chaque quartier.
- 53) Prendre systématiquement en compte le facteur « sécurité routière » en matière d'aménagement du territoire, et poursuivre l'application des recommandations du rapport Transitec de 2003 pour l'aménagement des entrées de village, entre autres de Méry.
- 54) Tenir compte de la mobilité douce dans tous les aménagements routiers : ne pas oublier les piétons et les cyclistes (par exemple dans les projets du pont de Tilff ou d'élimination des passages à niveau de la Gombe), éclairer systématiquement les passages pour piétons et en créer de nouveaux (par exemple en face du parc du Mary).
- 55) Favoriser les transports en commun, en particulier permettre aux Esneutois sans voiture de se rendre au CHU du Sart Tilman autrement qu'à pied.
- 56) Améliorer les trottoirs dégradés (faire partout sur la commune ce qui a été fait à Tilff), construire des trottoirs dans les zones d'habitation qui en sont dépourvues, sécuriser toutes les entrées de village (faire partout sur la commune ce qui a été fait à Tilff) et être strict sur le parage intempestif des véhicules automobiles (y compris les jours de marché ou de brocante) qui empêche le passage des fauteuils roulants et des voitures d'enfant.
- 57) Poursuivre la mise en place du RAVeL entre Méry et Esneux, dans le respect des rives protégées. Il s'agit de suivre le tracé des voies existantes, plus sécuritaires parce que plus larges. Le trafic des voitures y est extrêmement réduit et y sera limité à 30 km/h.
- 58) Au-delà des abords de la E25 (hors du ressort de la Commune), accroître les resserrements de chaussée et l'utilisation de toute autre technique visant à ralentir la circulation dans ces secteurs, notamment rue de Beaufays.

CHAPITRE 2

La commune : un lieu de vie

Une commune où il fait bon vivre

Un aménagement du territoire respectueux du développement durable

Nuisances sonores, déchets et décharges sauvages, encombrements de la circulation et accidents, vandalisme, vols et tags, pollution de l'air et de l'eau, ruines industrielles, pressions foncières, etc. sont des réalités qui ne sont plus réservées aux villes. L'absence de politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire avant la législature 1994-2000 produit encore des effets aujourd'hui : pensons aux rochers de Fêchereux, à la décharge des Haïres, au manque d'égouttage de plusieurs quartiers, aux campings permanents et aux constructions en zone inondable, notamment...

La politique d'aménagement du territoire est fondamentale pour la création d'un cadre de vie harmonieux et pour la prévention des nuisances et pollutions diverses. C'est une politique sur laquelle les responsables communaux ont une maîtrise importante, néanmoins soumise aux impositions du CWATUP¹². Seule une **perspective de développement durable** peut assurer à tous les habitants de la commune — enfants, adultes, personnes âgées ou handicapées — une préservation, mieux, une amélioration de leur espace de vie, donc de leur qualité de vie. Dans cette optique, la Commune a consacré plusieurs années de la législature 1994-2000 à la réalisation d'un projet d'urbanisme global (RCU¹³, SSC¹⁴), auquel ECOLO a largement souscrit. Cette étude part d'un bilan de la situation existante, et a pour buts de préserver le caractère de notre commune, de sauvegarder nos richesses naturelles et autant que possible d'avoir une vision à long terme permettant d'éviter de futurs problèmes. Ce cadre définit ce que l'on peut construire, où et pourquoi et détermine l'affectation du sol, qui est réparti en différentes zones (d'habitat, de loisirs, de services, etc.). Il tient compte de nombreux paramètres : économie des ressources (énergie, matières premières, mais aussi de l'espace), protection du patrimoine culturel et naturel, équilibre des fonctions (collectives et privées), de la place pour tous, des espaces pour les activités, des lieux accessibles à tous, une mobilité respectueuse du cadre de vie, des logements proches des lieux de travail, etc.

Les résultats de cette étude sont consignés dans deux documents communaux : le **Règlement communal d'urbanisme** et le **Schéma de structure**. Ces documents sont à la disposition de tous les citoyens et devraient être examinés par tout candidat bâtisseur ou acheteur.

ECOLO considère tant le Règlement communal d'urbanisme que le Schéma de structure comme les deux outils indispensables qui doivent guider nos choix afin que nos besoins modernes ne détruisent pas notre environnement, pour que dans vingt ans chacun reconnaisse toujours son village et pour que le caractère unique de notre patrimoine communal soit préservé.

¹² Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

¹³ Règlement Communal d'Urbanisme.

¹⁴ Schéma de Structure Communal.

La Commune est en train de se doter d'un nouvel outil : le PCDR¹⁵. Il s'agit d'un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, social et culturel. Pour l'instant, avec l'aide des citoyens au travers des réunions de village, le Collège communal fait dresser l'inventaire global des potentialités et contraintes (des espaces ruraux) d'Esneux (agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle, etc.), afin de définir des projets à long terme donnant une nouvelle dynamique à la commune. Il peut s'agir par exemple du développement d'infrastructures touristiques, de nouvelles voiries et chemins, etc. L'approbation du PCDR par la Région wallonne permettra à la commune de bénéficier jusqu'à 80 % de subventions pour la réalisation des projets qui seront approuvés.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 59) Respecter le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme. Mettre à jour les plans particuliers qui sont obsolètes (une partie de Tilff) et développer la mise en place de PCA¹⁶ selon les recommandations du SSC.
- 60) Poursuivre l'élaboration du PCDR, nommer les membres de la CLDR¹⁷, organe composé d'habitants. Faire de cette procédure de consultation un réel outil de participation de la population. Savoir tirer parti de ce que la population y exprime.
- 61) Participer activement au contrat de rivière de l'Ourthe, qui définit des politiques globales et solidaires entre Esneux et le reste de la vallée, en y prônant un minimum d'ouvrages d'art afin de préserver le caractère libre de la rivière. Il faut éviter de faire de l'Ourthe une autoroute à poissons où ceux-ci ne peuvent plus se reproduire et prospérer !
- 62) Privilégier la densification de l'habitat et éviter l'éparpillement de nouvelles habitations le long des routes, comme le préconise d'ailleurs le SSC.
- 63) Préserver la quantité, la qualité et la diversité des espaces verts et des paysages ruraux et organiser leur accessibilité par l'entretien des chemins et sentiers. Remettre en valeur les sentiers vicinaux qui sont l'un des importants charmes de notre commune.
- 64) Augmenter les alternatives aux déplacements par véhicules privés : promouvoir un nœud intermodal près de Tilff afin de pouvoir accéder au Sart Tilman par minibus au départ de la gare de Tilff, susciter la création d'un pôle de véhicules partagés (« car-sharing »), y prévoir des stationnements pour que les conducteurs puissent embarquer en train, en bus, ou en covoiturage.
- 65) Associer la CCAT¹⁸ dans l'élaboration des décisions stratégiques en matière d'aménagement du territoire en continuant à lui confier, outre les dossiers d'urbanisme soumis à enquête publique, tous les dossiers d'aménagement du territoire.

Rochers de Fêchereux

Depuis plusieurs années, avant même que le premier rocher tombe, ECOLO avait tenté de sensibiliser l'ensemble des élus communaux à la dangerosité de cette voie unique d'accès au hameau, essentiellement depuis l'arrêt du « peignage » annuel des rochers. Les chutes

¹⁵ Plan Communal de Développement Rural.

¹⁶ Plan Communal d'Aménagement.

¹⁷ Commission Locale de Développement Rural.

¹⁸ Commission Consultative d'Aménagement du Territoire.

successives de pierres et de blocs de pierre avaient alors prouvé notre clairvoyance et le bien-fondé de notre démarche.

La sécurisation des parois rocheuses de Fêchereux a, enfin, sous la législature 2000-2006, fait l'objet d'un consensus et la réalisation de la 1^{re} phase du plan pluriannuel adopté en Conseil communal est effective depuis le printemps 2006. Les phases 2 et 3 viendront compléter la sécurisation à terme et ainsi répondre aux inquiétudes légitimes exprimées notamment par des riverains.

Les Haïres

Dûment autorisées en 1970, les activités du dépôt communal d'immondices aux Haïres ont dû cesser en 1991 pour non-respect des conditions d'exploitation, et notamment en raison d'une présence potentielle de fûts mis clandestinement en décharge. Différentes phases se sont succédées après la fermeture de la décharge par le Ministère, suite à la nécessité pour la Commune, propriétaire de la décharge, de mettre en place un plan de réhabilitation approuvé par le Ministre de l'Environnement. Une étude conclut à la présence de polluants des eaux de surface, caractéristiques d'une décharge de déchets ménagers et dans des concentrations admises légalement.

En novembre 2000, la nouvelle taxation d'office par la Région wallonne de 248.000 €/an est suspendue en raison de la désignation par la Commune d'un bureau d'études chargé d'élaborer ce plan tant attendu et conforme (recouvrement imperméabilisant de la décharge avec un suivi de la qualité des eaux souterraines), plan qui doit être approuvé par la Région wallonne. Le coût des travaux, estimé à 1.200.000 €, est entièrement à la charge de la Commune, qui doit, seule, assurer les erreurs du passé dans la gestion de ce site communal.

La Commune, soucieuse à la fois de la santé publique et du coût budgétaire, introduit un recours auprès du Conseil d'État (juillet 2002) car l'Arrêté ministériel ne tient pas compte de l'avis officiel de la Division de l'Eau, qui estime les travaux disproportionnés par rapport aux risques éventuellement encourus et préconise une surveillance et un suivi de la qualité des eaux souterraines.

Dès octobre 2002, le Ministère de l'Environnement de la Région wallonne commande une étude d'orientation à la SPAQUE¹⁹, suivie d'une étude complémentaire. En 2005, il charge la SPAQUE de réaliser des travaux afin d'évaluer correctement la quantité de biogaz présent dans la décharge, et lui demande de définir précisément la nature des travaux de réhabilitation nécessaires et de formuler différentes recommandations sur le type d'étanchéité supérieure à mettre en œuvre en fonction du résultat des analyses.

Dans l'attente des conclusions de l'étude et des recommandations de la SPAQUE quant à la réhabilitation du site, ainsi que des décisions de l'ensemble des intervenants, le plan de réhabilitation déposé en 2001 est suspendu par l'Administration.

Parallèlement à ces travaux et études, l'examen régulier de la décharge est et a toujours été réalisé, de manière à préserver la santé publique. ECOLO mettra tout en œuvre pour assurer, au terme de ces trop longues études successives, et à l'examen de leurs conclusions et recommandations, la mise en œuvre rapide et efficace des travaux qui assurent enfin une réhabilitation durable et soucieuse de la santé publique.

¹⁹ Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement.

Se mobiliser pour la mobilité

La technologie a délocalisé nos vies : nous pouvons résider à Esneux, travailler à Angleur, faire nos courses à Bonnelles, inscrire nos enfants dans les écoles de Liège, etc., et nous retrouver bloqués dans les embouteillages de Tilff ! S'attaquer au problème de la mobilité n'est pas chose aisée, car on se heurte notamment au conditionnement qui nous fait accepter le « tout voiture », que l'industrie a martelé dans nos têtes depuis des décennies, à l'autonomie partielle qu'il paraît nous procurer. Chaque année, en Belgique, la voiture tue un millier de personnes, en blesse une dizaine de milliers, et mène à des pollutions croissantes (21 % des émissions de CO₂) et à une dégradation de la qualité de vie.

En théorie, les solutions sont pourtant bien connues :

- Le développement des transports en commun : un bus peut véhiculer 80 personnes, soit l'équivalent de 200 mètres de voitures ! Il pollue moins, coûte moins cher et est plus sûr.
- L'aménagement des voiries pour la sécurité et le bien-être des riverains et des usagers, trop souvent bloqués dans les bouchons, asphyxiés par les camions, menacés par les chauffards et assourdis par certains motards.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 66) Mettre en œuvre les aménagements proposés par l'étude Transitec sur la mobilité dans la vallée de l'Ourthe (commanditée par le Ministre de la Mobilité José Daras, elle est disponible depuis 2003) :
 - création d'une ligne de bus reliant la gare de Tilff au Sart Tilman (CHU et université) et prolongation de la ligne 377 pour relier le centre d'Esneux au CHUOA ;
 - augmentation de la fréquence des trains ;
 - sécurisation des routes aux abords de l'athénée et des écoles, ainsi qu'à Méry et rue de Bruxelles ;
 - maîtrise du charroi à Esneux et rue Fond du Moulin ;
 - désengorgement du centre de Tilff.
- 67) La Commune a souvent souligné son impuissance face à certains problèmes qui relèvent de la compétence de la Région wallonne. Il est cependant rare que les services de la Région aillent à l'encontre de l'avis des Communes, et ECOLO demande donc un positionnement clair sur les dossiers suivants :
 - Les voies principales d'accès aux villages (avenue Montéfiore, route de Poulseur, rue Fond du Moulin) doivent être sécurisées.
 - Le pont de Tilff : voir point suivant.
- 68) ECOLO demande que tout aménagement qui relève des travaux ou de l'urbanisme soit étudié dans la transparence, en concertation avec les citoyens, sachant que les intérêts particuliers ne doivent jamais prévaloir sur l'intérêt général
- 69) La sécurité routière est une priorité pour ECOLO. Les aménagements sur le chemin de l'école sont indispensables pour assurer la sécurité de nos enfants. Les cyclistes, autres usagers faibles, ont besoin d'être sécurisés aussi par l'aménagement de pistes cyclables supplémentaires et d'aménagements adaptés de la chaussée, sans oublier les motards en améliorant l'état de nos voiries communales et en faisant disparaître les nids de poules et autres fissures qui peuvent représenter un danger mortel.
- 70) Le succès des formules de covoiturage et de « car-sharing » mérite un soutien accru. Une « mobilité pour tous » implique aussi que l'on améliore et facilite le déplacement des personnes **âgées ou handicapées**. En particulier la police veillera au respect des consignes de stationnement.

- 71) Il est important que les zones d'habitat soient reliées aux écoles, aux zones commerciales, aux pôles d'emplois et aux infrastructures de transports publics, par des itinéraires cyclables et piétonniers de bonne qualité, et surtout de grande sécurité. Le RAVeL doit être complété à Esneux. Partout où c'est possible, il faut recréer des cheminements piétons (sentiers, trottoirs, etc.) sûrs et facilement accessibles.

Le pont de Tilff

Propriété de la Région wallonne, le pont de Tilff a, depuis plus de trois ans maintenant, fait l'objet de multiples informations et prises de position en tous sens, sans qu'aucune décision permette d'éviter la coûteuse mise en place d'un pont provisoire.

À ce jour, malgré l'urgence du dossier, les habitants sont toujours dans le doute et dans l'expectative.

En décembre 2003, les élus au Conseil communal, parmi les 5 projets soumis par le MET, avaient pourtant opté pour le remplacement du pont tel qu'il existe.

Les tergiversations qui s'ensuivirent au niveau régional n'ont, à ce jour, toujours pas abouti, comme le MET, maître d'œuvre de l'ouvrage, a retiré in extremis la demande de permis qu'il avait déposée, demande correspondant au choix démocratiquement exprimé par le Conseil communal.

Pour rappel, ECOLO s'est très clairement prononcé pour le remplacement du pont à l'identique.

Ce choix est largement motivé par une étude comparative des différents projets de remplacement du pont de Tilff : maintien de la cohésion du village, respect de l'environnement urbain et naturel, limitation du trafic au centre de Tilff, intermodalité et coût sont quelques-uns des critères de notre évaluation.

Ces mêmes préoccupations restent notre souci premier et nous serons attentifs à ce que la proposition qui sera, un jour..., déposée par la Région wallonne contribue à préserver ces caractéristiques que nous estimons indispensables pour le bien-être de notre commune et de ses habitants, habitants qui pourraient d'ailleurs être consultés avant qu'une décision soit prise.

Remarque : l'ensemble des documents concernant le pont de Tilff (projets proposés, analyse comparative, étude commanditée par le MET, communiqués de presse, etc.) est disponible sur le site internet www.ecolo-esneux.be ou sur simple demande.

Le logement, un droit fondamental

Mener des politiques actives de logement pour les ménages à bas et moyens revenus

Vu l'évolution démographique et l'évolution de la structure des ménages, il manque sur le marché locatif des petits logements adaptés et abordables pour couples, familles monoparentales ou personnes seules.

Une partie de la demande en logements sociaux est reportée sur le marché locatif privé, généralement ancien et peu confortable. Les ménages démunis se retrouvent donc captifs du segment le plus dégradé du marché privé qui, compte tenu de l'accroissement de la demande, devient trop cher.

Des propriétaires bailleurs divisent de plus en plus de biens immobiliers en petits logements à destination de ces populations. A priori, cela semblerait répondre à la demande, mais il ne s'agit que d'une apparence. En effet, ces logements, ces « kots », ne remplissent pas les exigences minimums de taille et de qualité pour servir de domicile.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 72) Lutter activement contre l'abandon des logements. La Commune peut utiliser soit la carotte en proposant au propriétaire d'un logement inoccupé de prendre celui-ci en gestion ou à défaut en location, soit le bâton en enrôlant une taxe sur les logements inoccupés. Le processus de taxation des logements inoccupés est en cours et doit être suivi avec vigilance. Le cas échéant, appliquer la procédure de réquisition des logements lorsque les propriétaires ne réagissent pas aux mesures d'incitation et de taxation.
- 73) Renforcer le rôle des AIS²⁰.
- 74) Renforcer la Commune dans son rôle d'arbitrage entre les différents types de projets et la faire passer de la culture de la croissance du bâti à celle de la gestion du bâti.

Mener des politiques de logements sociaux

Le constat en Région wallonne est effarant : trop peu de logements, trop peu de logements de qualité, trop peu de logements adaptés à l'évolution de la société. Les mécanismes d'alimentation de ce secteur n'ont pas changé ces dernières années (recettes des loyers et aides d'assainissement en baisse) alors qu'il y a eu de profondes mutations socio-économiques.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 75) Revaloriser l'action des comités de locataires et veiller à leur participation optimale dans la gestion des logements.
- 76) Viser à un maximum de logements sociaux sur le territoire communal et dans l'ensemble des communes via les AIS, et poursuivre les investissements de la Commune dans cette voie.
- 77) Dynamiser l'AIS et lui donner les moyens de réaliser les objectifs visés.
- 78) Instaurer des primes à l'énergie aussi pour le parc locatif, avec un mécanisme tenant compte des revenus du ménage.
- 79) Favoriser la mixité sociale en privilégiant l'acquisition et la rénovation de petites unités de logement familial et individuel.
- 80) Préserver la multifonction de l'urbanisation des centres et accroître le nombre et le potentiel d'habitats groupés.
- 81) Continuer à veiller à l'adaptation d'une partie des logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite.

²⁰ Agences Immobilières Sociales.

- 82) Accentuer le contrôle rigoureux de la gestion des sociétés de logement social via le Conseil communal. Les procédures d'attribution des logements inoccupés, le coût des charges locatives, la participation des comités de locataires, la gestion financière doivent être transparents et faire l'objet d'évaluations régulières dans le respect de la législation.
- 83) Appliquer le règlement communal par un suivi proactif des logements.
- 84) Promouvoir les constructions à autonomie énergétique en veillant à une diffusion maximale de l'information ad hoc, en proposant des incitants financiers ou des aides techniques de qualité en liaison avec les revenus du ménage ou les centimes additionnels (impôts fonciers).
- 85) Favoriser toute mesure de collectivisation d'espaces verts communs, de gestion des composts, etc. en impliquant les locataires dans leur entretien.

Les aménagements en zone inondable – Le plan habitat permanent

L'habitat permanent dans les zones inondables

Cette réalité — choix de vie pour certains, seule possibilité pour d'autres — est le reflet d'une dégradation progressive du tissu économique et social. Elle a enfin fait l'objet d'une prise de conscience collective des pouvoirs publics et des acteurs de terrain via la mise en œuvre du Plan d'action pluriannuel initié par la Région wallonne en 2003 (Plan HP). Ce plan considère les aspects non seulement sociaux et humains, mais aussi urbanistiques et d'aménagement du territoire. Il prend en compte les problèmes de logement et de formation, et vise à réduire la précarité des personnes et à lutter contre les phénomènes qui l'engendrent, de manière à ce que, à terme, ces zones de loisirs, souvent inondables, retrouvent leur affectation initiale (zone verte par exemple).

De multiples initiatives concertées et coordonnées existent et fonctionnent bien dans notre commune. Elles ont déjà permis à des personnes de progressivement faire un autre choix de vie en bénéficiant d'un accompagnement durable.

Un gros bémol subsiste cependant et le constat est inquiétant sur le plan humain : la précarisation est loin d'être enrayée à Esneux puisque le nombre de résidents permanents est en forte augmentation, malgré toutes les dispositions actuelles, et leurs conditions de vie tendent à s'aggraver, certains profiteurs n'y étant d'ailleurs pas étrangers.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- 86) La Commune, en concertation avec le comité local d'accompagnement notamment, tout en maintenant les structures actuelles d'information, de sensibilisation et d'accompagnement durable des personnes, ainsi que le rachat et la réhabilitation des parcelles, doit se donner les moyens supplémentaires d'agir, en concertation avec la Région wallonne, pour éviter ce carrousel qui renforce la précarité et va donc à l'encontre des objectifs du plan HP : suivi effectif des domiciliations provisoires, vigilance en matière de salubrité, politique en matière de logements abandonnés et de logements sociaux, mise en œuvre des décisions du Collège concernant les extensions et travaux non autorisés.
- 87) La mixité sociale sera l'un des paramètres à intégrer au projet pilote en cours pour la recherche de pistes d'habitat alternatif et/ou adapté aux besoins et aux attentes des résidents permanents.
- 88) Poursuivre la politique d'achat des parcelles en zone inondable et leur réhabilitation conforme au plan de secteur et au Schéma de Structure Communal.

- 89) Aux Xhadrennes (ex-domaine Halleux racheté par la Commune en 2005) de manière à gérer ces situations non conformes de la manière la plus humaine possible, conformément à la décision du Collège et à l'avis rendu par le Conseil communal le 5 juillet 2006, les résidents permanents pourront continuer à bénéficier de l'ensemble des dispositions du plan HP et donc de l'encadrement assuré par l'antenne sociale notamment, dans le cadre d'un bail à vie établi au nom du (des) propriétaire(s) actuel(s), lié notamment à la cession du bien à la Commune au terme de ce bail et au respect des prescriptions urbanistiques qui y seront définies. Pour les secondes résidences, les personnes ne se trouvant pas dans la même situation précaire en matière de logement, un bail de 9 ans, non reconductible, leur sera proposé.
- 90) Veiller à maintenir à long terme les moyens nécessaires pour assurer une vigilance permanente et refuser des constructions ou aménagements non autorisés (en application des décisions du Collège communal, décisions communiquées à chaque personne concernée).

CHAPITRE 3

Des personnes et des solidarités

ECOLO souhaite qu'une grande attention soit accordée à une approche innovante et dynamique de l'action sociale au niveau communal.

Considérer la différence comme un problème ou une menace, c'est se condamner à l'immobilisme. La diversité sociale doit être perçue comme une richesse. Chaque habitant a des compétences, des savoir-faire qui doivent être valorisés. La Commune doit mener une politique volontaire d'offre en matière sociale à tous les niveaux et dans quelque domaine que ce soit, de la petite enfance aux personnes âgées.

Par exemple, au-delà du prêt de livres, une bibliothèque communale peut être gérée comme un lieu de rencontre et de socialisation.

Une commune accueillante et accessible pour tous

Vieillir en toute sécurité : la politique des aînés

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 91) Diffuser une fois par an, à destination des aînés (encart spécial dans le BIC²¹) les informations susceptibles de les intéresser (services octroyés par le CPAS²², distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente, rôle joué par l'assistante sociale communale, etc.).
- 92) Développer le service de petites réparations organisé par Esneux services, facilitant le maintien des aînés à domicile.
- 93) Multiplier les échanges intergénérationnels dans les maisons de repos, les écoles ou dans le lieu d'échanges que seront les bibliothèques de Tilfff et d'Esneux (écoles de devoirs, lecture, contes, etc.).

La mobilité pour tous

La possibilité d'accéder aux infrastructures, bâtiments et lieux publics doit, comme le prévoit la loi, rester un droit indiscutable et primordial. Il faut y être attentif.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 94) Les obstacles pour les personnes à mobilité difficile doivent être éliminés, avec l'aide de la police : trottoirs encombrés, stationnement sauvage, etc.

²¹ Bulletin d'Informations Communal.

²² Centre Public d'Action Sociale.

- 95) La restructuration du CHUOA ne doit pas handicaper les personnes âgées. Une ligne de transport public doit relier les deux centres de la commune et le CHU Sart Tilman (avec prolongement vers le site universitaire pour les étudiants).

Se soucier vraiment des personnes handicapées

Les personnes ayant un handicap mental, physique ou sensoriel sont des citoyens au même titre que les autres habitants de la commune.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 96) La Commune doit inclure les personnes ayant un handicap dans ses programmes ou actions destinés à créer de l'emploi, à mener des formations, à faciliter l'insertion socioprofessionnelle.
- 97) Permettre une action coordonnée auprès des familles dans lesquelles vit un enfant handicapé.

Accueillir correctement les personnes réfugiées et les étrangers

Malgré l'arrêt annoncé de l'immigration, les flux migratoires ne se sont pas taris. La Commune doit, via le CPAS, réserver un accueil aux candidats réfugiés politiques. Cet accueil dépend directement des politiques fédérales de l'immigration.

- 98) Rechercher activement, après campagne de sensibilisation, des logements destinés aux candidats réfugiés politiques.

Garantir l'accueil des tout-petits en rencontrant leurs besoins et ceux de leurs parents

Des structures originales – haltes-garderies, coins jeux, minijardin, bébé papote, bibliothèques, ludothèques, etc. – favorisent la socialisation de l'enfant tout en permettant au(x) parent(s) de bénéficier de moments de liberté pour des activités autonomes.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 99) Organiser la concertation entre et avec les différentes structures d'accueil de la petite enfance actives sur le territoire communal.
- 100) Mettre sur pied un service de garde d'enfants malades à domicile en lien direct avec les structures d'accueil de la commune ; promouvoir la complémentarité de services.
- 101) Appliquer une discrimination positive en faveur de l'accueil pour les publics les plus fragiles.
- 102) Aider dans leur démarche de formation et d'aménagement (soutien financier et/ou organisation de leur remplacement via une mutualisation des moyens) les accueillantes à domicile autonomes.

Des petites têtes bien faites : l'importance de l'enseignement fondamental

L'école est un levier essentiel pour changer la société en profondeur, en particulier l'école fondamentale. L'école, en particulier dans les villages, est aussi un lieu de vie important, pendant et en dehors des cours.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 103) Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active en respectant, notamment, le rôle dévolu aux conseils de participation, entre autres en y invitant systématiquement un membre du centre PMS²³.
- 104) Promouvoir l'école comme lieu d'ouverture sur la région, sur le monde, sur les autres, en favorisant les synergies avec les acteurs culturels, sociaux, économiques locaux.
- 105) Veiller, dans les cantines scolaires, à proposer une alimentation équilibrée et de qualité. S'inscrire dans les campagnes communautaires et régionales de prévention.
- 106) Soutenir, par des avantages sociaux, les familles et enfants les plus défavorisés. La gratuité scolaire — au demeurant obligatoire — doit être assurée.

Mener une politique d'accueil extrascolaire s'appuyant sur les acteurs de terrain et combinant qualité et quantité d'accueil

Le temps hors école doit être conçu comme un temps résolument distinct de l'école qui, tout en se différenciant de l'apprentissage scolaire, aide les enfants à grandir. L'accueil doit être de qualité, ce qui implique un encadrement qualifié et un véritable projet pédagogique.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 107) Poursuivre l'actuelle étude dirigée organisée, après les cours, dans les écoles communales.
- 108) Encourager et soutenir les activités organisées dans les écoles communales après les cours et pendant les vacances scolaires par des ASBL spécialisées.
- 109) Soutenir le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs et en promotionnant l'éducation à la santé par le sport.

Une politique communale de la jeunesse

La politique de la jeunesse doit constituer une priorité incontournable. Dans ce cadre, les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse ou les groupes de jeunes constitués sont des partenaires incontournables et à privilégier, sans perdre de vue l'importance d'atteindre les jeunes ne participant pas (encore) aux activités qu'ils proposent.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 110) Informer les jeunes, via un encart spécifique dans le BIC du mois de juin, des possibilités de loisirs qui s'offrent à eux dans la commune durant les vacances scolaires.

²³ Psycho-médico-social.

- 111) Favoriser la participation des jeunes à la vie locale, en les encourageant dans leurs initiatives et engagements spontanés ou structurés, en leur proposant des espaces et des lieux de loisirs actifs ou d'engagement, en multipliant les temps de rencontres avec les acteurs sociaux et économiques de la commune.
- 112) Soutenir la participation du plus grand nombre de jeunes à la prise de décisions qui les intéressent et veiller particulièrement à la consultation des jeunes quant aux projets communaux qui les concernent (aménagement d'espaces de loisirs, d'infrastructures sportives, etc.).
- 113) Inviter les associations regroupant des jeunes (mouvements de jeunesse, clubs de jeunes, associations, etc.) ou travaillant avec eux (maisons de jeunes, clubs sportifs, etc.) à collaborer de façon fréquente et plus concrète avec les autorités communales.

Ma commune, c'est du sport... pour tous !

S'il est, évidemment, le meilleur moyen de prévention en matière de santé, le sport est également un élément essentiel du lien social.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 114) Entretien et embellir les plaines de jeux et infrastructures sportives de quartiers.
- 115) Réaliser la nécessaire rénovation du centre sportif d'Esneux (24 ans d'âge, parfois avec la même peinture, quand il y a une peinture. Cela devient vieux et délabré).
- 116) Organiser des rencontres sportives intercommunales qui permettent la rencontre de sportifs d'autres horizons dans un esprit de découverte et de convivialité.
- 117) Développer une politique d'initiation au sport dès le plus jeune âge dans les écoles en collaboration avec les clubs sportifs et dans une perspective de promotion de la santé.
- 118) Promouvoir les clubs qui se trouvent dans la commune et fournir dans la mesure du possible un soutien administratif aux clubs qui le souhaitent.
- 119) Mettre en place des tarifs dégressifs dans les infrastructures sportives, spécialement durant les périodes de vacances scolaires.
- 120) Créer un conseil consultatif des sports.
- 121) Développer les activités sportives pour les aînés.

Des lieux de solidarité et d'échanges

Le CPAS, centre de l'action sociale dans les communes, doit non seulement tenter de répondre au mieux aux situations qui appellent une aide d'urgence, mais également être générateur d'initiatives en matière culturelle, économique, sociale, environnementale ou artistique. L'aide sociale est un droit. Tout bénéficiaire de ce droit doit être respecté dans sa personne, sans autre contrepartie.

Prendre en compte les besoins collectifs

Le CPAS doit revêtir l'image positive d'un centre ouvert à tous. Le respect de la vie privée, comme de tous les autres principes de la Déclaration des droits de l'homme, doit y être assuré. Les lignes de conduite générales du CPAS doivent être accessibles à tous, notamment sous forme de documentation imprimée et électronique. Les conseillers de l'action sociale doivent être davantage formés pour assurer pleinement leurs fonctions. La note de politique générale doit être débattue en conseil avant sa lecture publique.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- 122) Fournir toutes les informations « sociales » aux personnes qui s'installent dans la commune.
- 123) Veiller à ce que tous les besoins insuffisamment satisfaits soient couverts : soutien aux personnes âgées, accueil des enfants en bas âge, aide pour entreprendre des démarches administratives, aide aux déplacements, etc.
- 124) Encourager le travail en réseau des acteurs locaux, favoriser les comités d'usagers du CPAS.
- 125) Proposer à chacun, dans la mesure du possible, un travail socialement utile, en appui de services existants ou en subvenant à des besoins sociaux.
- 126) Rassembler les énergies, faire collaborer les services et les associations, éviter les cloisonnements pour permettre à chacun des acteurs locaux d'avoir une vue globale des besoins et parvenir ainsi à une plus grande efficacité.
- 127) Développer et maintenir la solidarité avec les CPAS des communes avoisinantes.

Les besoins sociaux des femmes pris en considération

Les statistiques des CPAS l'indiquent, le nombre de femmes demandant l'aide sociale est en constante augmentation. Des mesures spécifiques doivent répondre à cette situation.

⇒ NOS PROPOSITIONS

- 128) Proposer des initiatives collectives pour les femmes qui le désirent : échange de services et de savoirs, services communautaires, etc.
- 129) Apporter des réponses aux besoins de logement exprimés par les femmes chefs de famille (AIS²⁴).
- 130) Soutenir les formations professionnelles et les initiatives de réinsertion pour chômeuses et bénéficiaires du RIS²⁵.

²⁴ Agence Immobilière Sociale.

²⁵ Revenu d'Insertion Sociale.

CHAPITRE 4

Démocratiser la commune

La commune devrait être le lieu privilégié où se retrouve la confiance entre mandataires politiques et citoyens. Débat, consultation, participation devraient y être naturels et permanents. On en est souvent bien loin. Le débat se trouve très souvent relégué au second plan pour ne laisser la place qu'à la gestion – au management comme on dit aujourd'hui – du quotidien. Pour ECOLO, la démocratie doit être revitalisée en permettant une véritable participation des citoyens, en créant des lieux de débats publics et des moments de démocratie directe.

Faire évoluer les pratiques et les institutions

Pour ce qui concerne la Région wallonne, l'actuel gouvernement a, dans le prolongement du travail effectué par la majorité précédente, adopté un certain nombre de dispositions dont certaines apparaissent comme des avancées positives. On pense notamment à l'obligation de présenter, sur les listes électorales pour les élections communales et provinciales, autant de femmes que d'hommes, à l'obligation que les deux premiers candidats de chaque liste soient de sexes différents, à l'obligation qu'il y ait au moins une personne de chaque sexe dans le Collège communal en application de la Constitution, ou encore à l'introduction de la motion de méfiance constructive qui permettra au Conseil communal d'exercer plus pleinement sa fonction de contrôle de l'exécutif communal puisqu'il sera en mesure, le cas échéant, de proposer une majorité alternative en cours de législature. À Esneux, ECOLO a obtenu d'inscrire au sein du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal la possibilité pour les citoyens d'interpeller directement le Collège des bourgmestre et échevins à l'occasion du Conseil communal.

Il conviendra toutefois de compléter ces dispositions.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 131) L'exercice de la présidence des organes consultatifs de la Commune par d'autres personnes que le bourgmestre ou les échevins concernés (par exemple, la CCAT sous la dernière législature).
- 132) La définition d'un code de déontologie clair consacré, notamment, à la question du népotisme, du clientélisme, ainsi qu'au cumul des mandats²⁶ et aux incompatibilités entre mandats et certaines occupations privées.
- 133) La garantie des droits de chaque mandataire communal à l'accès réel à l'information par rapport au mandat exercé.
- 134) La transparence dans la gestion des ASBL para-communales.

²⁶ Par exemple bourgmestre-ministre ou bourgmestre-député(e).

Consultation et participation

Sans information pas de démocratie

Seule une confrontation des points de vue permet au citoyen non seulement de se forger une opinion (qu'il traduira en temps utile par un vote), mais surtout de **participer aux activités et aux réflexions qui transforment notre vie**.

C'est dans cette optique qu'**ECOLO a mis sur pied la tribune politique du bulletin d'information communal** qui s'inscrit naturellement dans sa ligne d'action : souvenons-nous que, dès 1983, ECOLO proposa **l'instauration du droit d'interpellation par le citoyen**, dont il a fait revoir le règlement en 2005, et rappelons qu'ECOLO organise des **États généraux** et des **Forums de l'Information**, ouverts à tous, où tous les acteurs de la vie publique, quelle que soit leur appartenance politique, sont conviés à s'exprimer. Mentionnons également les **visites du Collège des Bourgmestre et Échevin** dans les quartiers, et les séances d'information sur le **Plan de mobilité** mis en œuvre par le Ministre (ECOLO) José Daras, ainsi que sur le futur **Plan communal de développement rural**.

Informez-vous auprès des services communaux, participez aux séances d'information, assistez au Conseil communal, consultez ses procès-verbaux, prenez connaissance des budgets et confrontez les thèses des différents partis politiques, afin d'identifier qui vous représente vraiment

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 135) Le Collège doit continuer d'organiser des consultations publiques sur les sujets importants de la vie communale, d'initiative ou à la demande des habitants.
- 136) Le Bulletin d'information communal doit continuer d'accueillir une rubrique de débat politique.
- 137) Le site web de la Commune doit finalement fonctionner correctement, et il serait bon qu'y soit instauré un **forum citoyen**.

Le budget

Un des aspects essentiels mettant en évidence les choix de gestion des pouvoirs locaux est le budget. L'organisation par le Collège de séances publiques d'information et de débats sur le budget annuel est d'autant plus importante.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 138) Les séances publiques d'information doivent avoir lieu avant (pour permettre aux habitants de faire part de leurs souhaits et besoins et de discuter des choix que la Commune souhaite prendre) et après le vote (pour permettre le débat sur les choix effectués, mais aussi un certain contrôle sur le suivi des décisions).
- 139) En s'inspirant d'expériences de « budget participatif », permettre aux habitants de participer d'une manière ou d'une autre à l'élaboration du budget de leur commune, par exemple en associant les habitants dans la gestion d'une partie du budget allouée à un poste déterminé (comme l'aménagement de voiries).
- 140) L'engagement citoyen : la première forme de participation est l'engagement du citoyen lors des élections. Il est essentiel que tous ceux qui habitent sur le territoire d'une

commune, qui forment une communauté objective de vie et d'intérêt, qui partagent, dans le respect des lois, un territoire géographique et symbolique (institutions, enseignement, équipements collectifs, etc.), puissent exercer ce droit citoyen.

- 141) La participation des personnes issues de l'immigration au scrutin communal est une avancée démocratique capitale. Pour qu'elle prenne tout son sens, la Commune doit prendre l'initiative d'informer clairement ces personnes de leur droit et de l'importance de l'exercer²⁷.
- 142) Des outils importants pour une participation effective des citoyens à la vie communale sont les commissions consultatives qui peuvent être constituées pour fournir au Collège et au Conseil des avis, des remarques, des recommandations dans des secteurs particuliers (aménagement du territoire, personnes handicapées, aînés, culture, etc.). ECOLO souhaite que les autorités publiques soient tenues de répondre de manière motivée aux avis des organes consultatifs, que leurs travaux et leur fonctionnement fassent l'objet de rapports réguliers devant le Conseil communal.

Les carrefours citoyens

Beaucoup de pistes restent à explorer pour améliorer la participation des citoyens à la vie communale. On pourrait par exemple créer des lieux de réflexions et de débats où seraient discutés des sujets dont les enjeux sont locaux.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 143) Au-delà du processus d'élaboration du Plan communal de Développement rural entamé en 2005, le maintien des débats publics d'évaluation et de concertation autour de thèmes de politique communale est fondamental. De tels débats pourraient concerner une commune tout entière, un village, un quartier, un groupe de rues, etc. Le déroulement se ferait en trois phases :
- expression des besoins et des attentes des citoyens, traduisibles en initiatives politiques communales ;
 - évaluation de ce qui se fait/ne se fait pas, de la portée et de la pertinence des actes posés par le pouvoir communal ;
 - expression et confrontation d'idées, de projets, qui pourraient être réalisés par ou sous l'impulsion du pouvoir communal.
- 144) Dans le cadre de l'élaboration d'un Agenda 21²⁸ local, mise en œuvre d'une procédure participative.

La citoyenneté active et créative

Les autorités publiques, les institutions, n'ont pas le monopole de l'action publique, de l'inventivité ou de la créativité. De plus en plus souvent, des citoyens se regroupent pour

²⁷ À Esneux, sous l'impulsion de l'échevin ECOLO, un courrier a été adressé à tous les ressortissants de l'Union européenne.

²⁸ L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le 21^e siècle orienté vers le développement durable. Il a été adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992. Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

mener des actions indispensables en matière d'environnement, d'action sociale, de citoyenneté, d'éducation permanente, de coopération au développement, etc.

Une participation citoyenne active permet de mieux connaître les besoins collectifs.

Les Communes doivent s'appuyer sur cette action citoyenne, l'encourager, la stimuler, l'inscrire dans un projet politique global. Une telle démarche n'est pas toujours évidente. Elle touche un point sensible puisqu'elle implique que le politique renonce à une part de son pouvoir, tienne compte d'agendas et de priorités qu'il ne maîtrise pas. À terme, c'est pourtant une manière pour lui de reconstruire une crédibilité bien mise à mal. Une façon de revenir aux origines de sa fonction : servir le(s) public(s). On entrevoit là un véritable renouveau de la culture politique – institutions et citoyens confondus — qui mérite en soi un large débat.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 145) Concrètement, la Commune doit continuer d'apporter une aide aux initiatives (locaux, aide matérielle ou financière, soutien à la création d'associations).
- 146) La Commune devrait également favoriser les interactions et les échanges entre individus, ou groupes d'individus, leur permettre de chercher des solutions inventives à des problèmes repérés localement.
- 147) Toute information destinée au public, du règlement d'urbanisme aux offres d'emploi au sein de l'Administration communale, doit être accessible sur le site internet communal.

La transparence pour un meilleur équilibre entre les pouvoirs

Les différentes mesures proposées plus haut ont pour objectif de renforcer la démocratie au niveau local, de la vivifier par des pratiques positives. Mais il faut aussi limiter les pratiques négatives qui ont tendance à dénaturer la démocratie et étouffent son exercice. En particulier, il s'agit de prévenir et de lutter contre toutes les pratiques de clientélisme. En accordant tel avantage ou tel privilège aux proches du pouvoir, qu'il s'agisse d'un emploi ou d'une promotion dans une administration ou dans une intercommunale, d'un logement social ou de tout autre « service », ces agissements mettent à mal l'équité entre citoyens, sapent le bon fonctionnement des services et détournent le service public de sa finalité d'intérêt général au profit d'un intérêt partisan ou personnel.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 148) ECOLO propose que le code de déontologie qui devra maintenant être annexé au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal soit également publié sur le site communal. La publicité des débats au Conseil de l'action sociale ne peut être limitée que pour les débats impliquant des personnes. Des choix de politique générale, tels que la construction de bâtiments, la décision d'engager des travailleurs sociaux, l'ouverture d'une maison de repos et de soins, doivent donc faire l'objet d'un débat non confidentiel.
- 149) Pour ne pas laisser la compréhension des comptes entre les mains de quelques-uns, la Commune pourrait proposer aux élus qui le souhaitent une formation à la lecture des comptes.

Des hommes et des femmes

Afin de proposer une qualité de vie égale pour tous, femmes et hommes, ECOLO propose de prendre véritablement en compte le souhait et les points de vue des femmes dans tous les domaines où l'autorité communale est appelée à intervenir. Ces souhaits et points de vue sont intégrés dans nos propositions.

ECOLO agit pour une représentation paritaire dans tous les organes consultatifs et décisionnels qui dépendent de la Commune ou dans ceux où elle envoie des délégués. Nous sommes également attentifs à promouvoir la mixité parmi le personnel communal.

⇒ **NOS PROPOSITIONS :**

- 150) ECOLO propose d'analyser systématiquement, pour chaque mesure envisagée, sa différence éventuelle d'impact sur les femmes et sur les hommes.

CHAPITRE 5

Des champs de culture

Vivre ensemble, se développer durablement et reconnaître la diversité, c'est culturel

La culture, ce sont des comportements qui donnent du sens à notre vie. Ceux qui nous guident et qui nous permettent de vivre ensemble. Ce sont aussi tous les outils, toutes les démarches qui nous permettent de travailler collectivement, d'assumer notre part de responsabilité dans la société, d'apprendre à nous exprimer et à réfléchir, d'être citoyens à part entière.

La culture, c'est évidemment la production d'œuvres artistiques. Les artistes sont des « passeurs » qui développent notre conscience de nous-mêmes et des autres. Leur travail doit être valorisé et protégé.

Le défi pour une politique culturelle de demain, c'est l'accès pour un maximum de personnes à la création et à l'expression. Cet objectif doit être porté par tous les acteurs de la culture : académies, réseau associatif de proximité et grandes institutions. Le défi, c'est aussi l'accès pour tous à la culture, la participation de tous à l'intelligence collective. Les interventions potentielles de la Commune sont à cet égard nombreuses et variées.

Par ailleurs, nos sociétés sont aujourd'hui multiculturelles. C'est non seulement une donnée incontournable, mais aussi un facteur potentiel d'enrichissement mutuel, de créativité, de dynamisme.

Opter pour la diversité, le métissage plutôt que de se replier sur l'uniformité, c'est choisir l'ouverture et l'avenir. Il faut permettre l'expression des différences plutôt « qu'assimiler », reconnaître les identités culturelles, linguistiques, sociales, religieuses plutôt que les craindre ou les rejeter. Mais il ne suffit pas de rêver pour que cette diversité se transforme en polyphonie harmonieuse. Il faut encore développer les solidarités, l'esprit critique de l'action collective et responsable.

Les sociétés d'accueil ont le devoir de reconnaître aux groupes nouvellement arrivés la possibilité de s'assimiler, de se métisser ou de maintenir leur identité culturelle. Cela fait partie de la dignité humaine. La participation citoyenne au « bien commun » n'est réelle que s'il y a reconnaissance et rencontre entre partenaires égaux.

⇒ **NOS PROPOSITIONS GÉNÉRALES**

- 151) Favoriser l'expression des acteurs locaux. La MAEC²⁹ doit être le lieu central de coordination de la politique culturelle communale.
- 152) Favoriser l'art émergent et soutenir les initiatives culturelles qui ne pourraient être rentables sans soutien public.
- 153) Maintenir et renforcer le soutien communal aux bibliothèques et inclure la commune dans le cadre du Décret sur la lecture publique pour obtenir la reconnaissance de nos bibliothèques.
- 154) Réduire au maximum les effets du minerval imposé par le gouvernement de la Communauté française afin de faciliter l'accès de ceux qui le souhaitent aux académies.

²⁹ Maison des Associations et de la Culture.

- 155) Apporter une aide aux associations culturelles et aux artistes en mettant à leur disposition des lieux de répétition et des ateliers d'artistes.
- 156) Informer les publics : le Bulletin d'information communal et d'autres moyens (tels que panneaux d'affichage, télévision locale et site Internet) seront de véritables outils d'information qui reprendront toutes les activités organisées par les associations locales.
- 157) Favoriser les contacts entre les écoles et les organismes culturels reconnus et subventionnés par la Commune.
- 158) Stimuler l'interculturalité !
- 159) Promouvoir par tous les moyens l'accès pour un maximum de personnes à la création et à l'expression artistiques. Cet objectif doit être porté par tous les acteurs de la culture : académies, maison des associations, bibliothèques, réseau associatif local, grandes institutions, etc. L'accès à la culture pour tous, la participation de tous est le défi à poursuivre.
- 160) Créer des synergies avec les organismes culturels des communes voisines.

Valoriser le patrimoine d'hier et laisser des traces pour demain

La culture, c'est aussi le patrimoine architectural, les sites historiques. Mémoire du beau ou du moins beau, du cheminement des hommes dans leurs recherches multiples.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 161) Participer de manière dynamique à la protection des monuments et sites situés sur le territoire communal.
- 162) Continuer à mener une véritable action pour sauvegarder et réaffecter œuvres et sites remarquables et créer à cette occasion des dynamiques à la fois culturelles et économiques. À l'instar de l'organisation de la Fête des arbres, la Commune imaginera également des actions de sensibilisation pour amener les citoyens à prendre en compte cette préoccupation (publications sur le patrimoine de la commune et son histoire, circuits guidés, mise en valeur des thématiques, expos, concours de photos, fléchage clair des bâtiments remarquables, etc.).
- 163) Créer du patrimoine est également une des missions de la Commune. Placer des sculptures dans les villes et villages, repenser le mobilier urbain, continuer à introduire des œuvres d'art dans les bâtiments communaux, oser des bâtiments contemporains aux qualités architecturales originales, sont autant d'actions à mener pour laisser des traces de la culture d'aujourd'hui.

ÇA SE PASSE CHEZ NOUS

Durant un week-end, chaque année, à Esneux, une trentaine d'artistes ouvrent la porte de leur atelier à la curiosité du grand public. L'opération « Ouvrons les Ateliers » réunit ainsi tous les artistes désireux de faire partager leur quotidien, leur atelier, leur maison et leur jardin aux citoyens. L'occasion est donnée aux curieux de découvrir les différentes œuvres des artistes et les facettes méconnues du monde artistique. Un véritable parcours à travers des peintures, des sculptures, des photos, des céramiques, etc. est ouvert aux amateurs de découvertes artistiques, et également de promenades. Pour mettre sur pied ce projet, après avoir contacté les nombreux artistes de la commune, la Commune d'Esneux s'est attachée à réaliser des dépliants reprenant la liste des artistes et artisans ainsi qu'une carte indiquant les lieux des différents ateliers. Tout un travail d'information et de publicité a été mis en place afin de faire écho de la manifestation. Le public a répondu présent, si bien que le projet « Ouvrons les Ateliers » a été reconduit pendant cinq ans.

Nos propositions relatives à la Maison des Associations et de la Culture

Durant ces trois dernières années, la Commune s'est montrée tout particulièrement active et innovante en matière culturelle : la décision de créer la MAEC, l'achat de l'ancien bâtiment Belgacom, l'aménagement du deuxième étage du Château Brunsode, les déménagements de la bibliothèque d'Esneux et de Tilff, etc. Les premiers pas de ces initiatives ont été de réaliser un forum des associations communales et un cadastre de l'ensemble des associations afin de déterminer le profil de la MAEC.

Qu'est-ce que la MAEC ? À quoi doit-elle servir ?

Dans l'esprit des « promoteurs ECOLO », c'est l'occasion de faire beaucoup plus qu'un simple remplacement du Cameo. Il doit y avoir une ambition beaucoup plus grande que le strict hébergement d'activités associatives, sociales ou culturelles, même si ceci est déjà très important. Le forum des associations, organisé en 2003, a révélé d'intéressants objectifs à court et long termes. ECOLO s'est engagé à défendre un projet culturel à développer sur base des propositions citoyennes.

La « culture », au sens large, c'est un ensemble de moyens d'expression, de formes, de techniques extrêmement variées qui peut nous aider à comprendre le monde, nous faire aller à la rencontre d'autrui.

Évidemment, il ne faudrait pas réduire la culture à une sorte d'éducation permanente un peu fastidieuse et très sérieuse. La culture est également plaisir, sensation, invention toujours renouvelée. Elle est aussi connaissance et célébration des œuvres du passé, d'ici et

d'ailleurs. Et elle est même – mais oui ! — l'ensemble des manifestations populaires qui ont lieu dans notre commune, comme les évènements folkloriques, les fancy-fairs scolaires et... les soupers-boudin-compote.

À partir de ce raisonnement, il semble logique de considérer que la culture n'appartient pas à certains individus favorisés par la naissance ou la position, ni à un groupe donné, et qu'elle doit être indépendante de tout pouvoir : évidemment du pouvoir économique, mais aussi du pouvoir politique : non à « la culture d'État » !

- 164) Il semble donc légitime d'associer les acteurs de la culture et de la vie associative aux évènements et aux choses qui les concernent : non seulement pour la programmation des manifestations, mais aussi et surtout pour :

- la définition des objectifs,
 - le fonctionnement et, finalement,
 - la gestion...
- ... de leur maison.

On sait que « la fin est dans les moyens » : si, au bout du compte, ce qu'on souhaite, c'est donner aux gens l'occasion de grandir, de réfléchir par eux-mêmes, d'être acteurs de leur propre vie, autant appliquer ces principes dès le départ dans le mode de gestion de la Maison des Associations et de la Culture.

Importance de la dénomination « Maison des Associations et de la Culture »

- 165) Pour ECOLO, il est important de conserver la dénomination complète « Maison des Associations et de la Culture » qui a non seulement une connotation familière et conviviale, mais qui établit aussi immédiatement le lien avec le monde associatif.

En outre, cette dénomination est en accord avec la philosophie du PCDR³⁰ et permettra ainsi de solliciter une subvention pour la deuxième phase des travaux.

Importance d'une représentation des associations au Conseil d'Administration

- 166) Pour toutes les raisons évoquées plus haut, il est indispensable que les associations soient clairement impliquées dans le conseil d'administration de l'ASBL communale qui aurait pour fonction de gérer la maison. ECOLO **propose la parité**, encouragée d'ailleurs par la Communauté française dans les institutions qu'elle subventionne.

Importance du rôle de l'animateur-directeur

- 167) Il est capital de bien définir le profil du directeur-animateur de la MAEC.

Nous pensons que cette personne se doit d'être beaucoup plus qu'un simple concierge qui donne les clés et surveille l'état de propreté des locaux.

Il faut un animateur :

- quelqu'un qui fasse preuve d'initiative, qui puisse, même à temps partiel, concevoir et développer un projet dont les grandes lignes seraient définies par le Conseil d'Administration,
- quelqu'un qui aille à la rencontre des associations, qui suscite des rencontres entre associations ou entre les associations et le public,
- quelqu'un qui — pourquoi pas ? — pourrait aider à la naissance de nouvelles associations ou en tout cas de nouveaux groupes, même occasionnels,

³⁰ Plan Communal de Développement Rural.

- quelqu'un qui relaie vers toute la commune le travail et les activités déjà en cours, par exemple l'utilisation des Bibliothèques communales.

En bref : quelqu'un qui « lie la sauce », qui fait le lien et fait évoluer la MAEC, en lien étroit avec le Conseil d'administration et le pouvoir communal.

Sensibilisation culturelle dans les écoles

L'école est évidemment un lieu où une sensibilisation aux diverses formes culturelles est possible. L'accent n'est jamais suffisamment mis sur l'expression artistique à l'école, facteur essentiel d'ouverture, de liberté et de découverte de nouvelles manières de penser ou de vivre ensemble.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 168) Encourager et simplifier l'accueil d'artistes dans les écoles. La Commune organisera des visites afin de développer la sensibilité des élèves.
- 169) Fournir à chacun les outils d'une meilleure compréhension de l'autre et de ses comportements. Dans un monde qui sera de plus en plus hétérogène, mais qui participera d'une culture commune, l'école doit, dans le même esprit, s'ouvrir à la culture jeune et métissée.
- 170) À côté de la formation aux technologies du Web, ne pas délaisser les médias plus traditionnels (presse orale et écrite), outils d'exercice de synthèse de la pensée et de verbalisation.

Bibliothèques

Parmi les axes de développement qu'a choisi le Collège durant ces deux dernières années se distinguent les bibliothèques. Force était de constater que les locaux qu'elles occupaient étaient devenus inadéquats. Mais au-delà des locaux, c'est à l'action même des bibliothèques que l'Échevinat de la Culture a apporté un plus.

La bibliothèque d'aujourd'hui est à la fois un service qui assure l'accès à la lecture, la documentation, l'information, pour tous, dans tous les domaines et par tous les moyens. Mais c'est aussi un lieu d'initiatives et d'animations culturelles. Amener les non-lecteurs à trouver du plaisir à plonger dans la lecture papier ou informatique est un défi à relever par les bibliothèques communales.

Pour ce faire, l'Échevinat a mis en place le CCPL³¹, groupe de participation d'acteurs motivés en vue de multiplier les possibles dans les bibliothèques communales, qui constitue ainsi une collaboration pluraliste inédite entre citoyens et Commune autour de la lecture.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 171) Dynamiser et aider le CCPL. Le Collège s'engagera à motiver ses décisions en regard du CCPL.
- 172) Soutenir les projets initiés par le CCPL.
- 173) Favoriser les coopérations entre écoles et bibliothèques.

³¹ Conseil Consultatif de Promotion de la Lecture.

CHAPITRE 6

Des endroits où les services sont publics

Rendre l'administration aux citoyens

Le dialogue entre le citoyen et l'administration

Il existe bien sûr des textes de référence tels que les chartes de l'utilisateur des services publics ou de l'assuré social qui définissent le « bon usage » en matière de relations entre le citoyen et l'administration. Mais, de la théorie à la réalité, la marge peut parfois être importante.

ECOLO propose de mettre en application de manière concrète ces textes de référence en permettant un accès facile du citoyen aux documents et aux informations, en lui faisant davantage connaître l'action communale ou en lui donnant une possibilité de recours si le service rendu n'est pas satisfaisant.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 174) Dans le cadre de la charte « Commune à bras ouverts », assurer un accueil personnalisé des citoyens afin de les guider dans leurs démarches.
- 175) Permettre au citoyen d'être davantage entendu. En cas d'absence de réponse satisfaisante, ou de suivi d'une demande, le citoyen doit pouvoir s'adresser à un médiateur auquel le statut confère une certaine indépendance. Si les grosses communes peuvent en envisager la mise en place, pour une commune comme Esneux, la solution est d'étendre le rôle du médiateur régional.
- 176) Veiller à rendre toutes les administrations accessibles aux personnes handicapées. Ainsi, l'accès à la Salle du Conseil doit être revu sans délai.
- 177) Ouvrir davantage l'administration en dehors des heures de bureau, notamment à Tilff.

Décider et administrer en toute harmonie : la collaboration entre le politique et l'administration

Dans les faits, il existe souvent un clivage entre le politique, pôle de la décision, et l'administration, pôle de l'exécution.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 178) Améliorer la collaboration entre le législatif, l'exécutif et les fonctionnaires. Sur les différentes matières traitées au niveau communal, divers intervenants sont engagés : le membre de l'exécutif responsable de la compétence (échevin), un groupe issu du pouvoir législatif (commission communale) et le fonctionnaire compétent. La collaboration entre ces différents pôles doit être favorisée et, malgré le rôle de chacun, tous doivent avoir

accès au débat. C'est le règlement d'ordre intérieur des organes délibérants qui doit instituer cette collaboration.

- 179) Permettre aux différents acteurs de donner un avis sur ce qui est réalisé, tant en termes de résultats obtenus qu'en termes de méthodes utilisées.

Donner du mouvement à l'administration

Dans la foulée, notamment de la RGB³² mise en œuvre au cours des deux précédentes législatures communales, ECOLO propose de moderniser et de dynamiser l'administration.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 180) Il convient de procéder, dès le début de la législature, à une révision du cadre du personnel communal.
- 181) Améliorer la qualité du service au public par une évaluation dans le cadre de l'évolution de carrière. L'évaluation doit être un outil dynamique permettant de prendre en compte les aspects individuels du travail fourni par l'agent, mais également sa participation à la communication interne et au fonctionnement d'équipe.

³² Révision Générale des Barèmes.

CHAPITRE 7

Commune et emploi : construire un duo gagnant !

La commune n'est pas seulement un dortoir à proximité de la ville. C'est aussi un lieu de production de services, de biens et de richesses. L'activité économique locale doit être conservée et amplifiée pour garder dans nos villages l'âme qui les fait vivre et qui permet à nombre de nos concitoyens de trouver du travail près de leur lieu de vie.

Les « Initiatives locales de Développement et d'Emploi », qui allient les partenaires publics (Commune, GREOA³³, intercommunales) et les partenaires privés (individus ou associations), offrent à la Commune la possibilité de jouer un rôle prépondérant. Elle peut être le moteur de projets tant sur son territoire qu'en association avec plusieurs autres Communes.

Le taux de chômage dans notre région est suffisamment préoccupant pour associer aux démarches de promotion de l'économie les organismes comme le FOREM ou les « maisons de l'emploi » donnant ainsi une place de choix à ceux qui veulent s'impliquer dans la création de leur propre emploi.

⇒ **NOTRE CONSTAT**

La consommation en forte croissance que nous avons connue ces dernières décennies a généré de fortes pressions sur l'environnement (bruit, déchets, circulation des véhicules, insécurité, dégradation du milieu, etc.). Ces pressions ont des coûts et elles ont agi sur l'espace rural et le tissu urbanisé de nos localités.

Il est pourtant possible de développer des activités économiques qui suppriment ou en tout cas atténuent les coûts sociaux et environnementaux et qui, en même temps, créent des emplois de qualité. C'est pour cette raison que les écologistes prônent, par exemple dans le cas de la gestion des déchets, en plus d'une prévention des emballages, une valorisation (énergétique ou agricole) des déchets organiques, porteuse d'emplois.

La Commune, acteur du développement économique

L'économie n'est pas seulement l'apanage du gouvernement régional. Sans relai local, la politique régionale est tout à fait inadaptée. D'autre part, ce n'est pas parce que la commune d'Esneux est relativement petite (13 000 habitants) qu'elle ne peut rien faire pour l'économie. L'association de Communes dans notre région, depuis la fermeture massive des carrières de grès et de petit granit, a su rassembler les acteurs locaux. La Commune doit pouvoir apporter des idées novatrices en ces lieux (au GREOA, par exemple) pour en faire profiter ses habitants et ceux des communes voisines.

⇒ **NOS PROPOSITIONS :**

- 182) Donner une place importante aux dimensions économique, sociale et environnementale dans le Plan communal de Développement rural (PCDR) dans lequel s'est engagée notre Commune.

³³ Groupement Régional Économique d'Ourthe et Amblève.

- 183) Appuyer le développement local par des porteurs de projets, des personnes « dont c'est leur affaire ».
- 184) Considérer les demandeurs d'emploi comme des acteurs à part entière du développement local.
- 185) Favoriser le développement de filières productives : la gestion écologique des déchets, la valorisation de biens d'équipement usagés, la valorisation des eaux de pluie, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la rénovation du patrimoine privé et public, les technologies de l'information et de la communication.
- 186) Encourager la diversification de l'offre commerciale sur la commune.
- 187) Soutenir les idées nouvelles et la créativité.
- 188) Continuer et amplifier le travail avec les commerçants et entrepreneurs de la commune.
- 189) Mobiliser l'épargne locale par le biais de groupements d'investisseurs locaux.
- 190) Soutenir les circuits courts de distribution et aider les productions locales de qualité.

***Promouvoir l'économie sociale
comme un des moteurs du développement économique local durable***

L'économie sociale regroupe les activités exercées par des sociétés, principalement des coopératives et des associations, dont l'éthique se traduit par différents principes :

- une finalité de service : l'entreprise d'économie sociale, par la nature de son activité, est en elle-même un service rendu à ses membres ou à la collectivité et non un outil de rapport financier ;
- une autonomie de gestion : l'économie sociale n'est pas une production de services par les pouvoirs publics. Ce sont des entreprises qui gèrent leur personnel, leurs avoirs et la réalisation de leur finalité ;
- un processus de décision démocratique : le principe « un homme ou une femme, une voix » dans les prises de décision permet la participation de tous les membres de l'entreprise à ses choix et à son développement ;
- une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Dans une volonté de participer au développement socio-économique local, il s'agit de favoriser une culture d'initiative, un ensemble varié et équilibré d'activités marchandes et non marchandes. En effet, toutes les études le montrent : le développement socio-économique au niveau local dépend de plus en plus d'un tissu varié d'acteurs et d'activités. Intégrer le concept d'économie sociale dans les préoccupations de politique locale a donc tout son sens, et l'intégrer dans la conception de la Commune comme actrice du développement économique resitue bien la signification socio-économique de ce concept.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 191) Encourager la diversification des activités des EES³⁴ vers d'autres secteurs que la formation et l'insertion, par exemple la rénovation urbaine, l'agriculture durable, la gestion des espaces publics et l'environnement.
- 192) Introduire un fonds de garantie de l'économie sociale, qui remédierait aux retards de versement des subsides (mobilisation de l'épargne locale, micro-crédit, etc.).

³⁴ Entreprises d'Économie Sociale.

- 193) Introduire des clauses sociales, environnementales et éthiques dans les cahiers des charges des marchés publics.

Une économie locale en lien avec le sol

Dans un milieu semi-rural ou périurbain comme notre commune, les mandataires ne peuvent pas oublier tout le développement dû au travail du sol : l'agriculture, la sylviculture, le travail de la pierre et la gestion de l'eau participent à la production économique, façonnent les paysages et agissent sur notre cadre de vie. Les « non-agriculteurs » ou « non-ruraux » sont eux-mêmes consommateurs de ces produits et participent à leur production par leurs choix de consommation. Le travail des biens du sol est donc l'affaire de tous, tant des hommes et des femmes qui produisent ces biens que des consommateurs qui souhaitent vivre dans le meilleur environnement possible.

Il s'agit de permettre à un maximum de personnes de vivre sur place de l'agriculture et de favoriser une agriculture fournissant des produits de qualité dans un environnement de qualité. Il est donc important de mettre tout en œuvre pour que la relation et le voisinage producteurs/consommateurs de biens liés au sol soient le plus harmonieux possible dans l'intérêt de chacun. Cela suppose qu'il faut travailler à diversifier les produits et à les faire connaître.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 194) Favoriser au sein de l'administration la consommation des produits de l'agriculture biologique et de qualité.
- 195) Faire connaître les produits locaux et veiller à encourager les liens entre producteurs et consommateurs.
- 196) Maintenir la commune comme « Espace sans OGM ».
- 197) Intégrer, dans l'octroi des permis d'environnement des exploitations agricoles, des critères de liaison au sol limitant l'épandage de fumier sur les cultures, afin de protéger la qualité des eaux souterraines.
- 198) Favoriser et stimuler le développement des mesures agro-environnementales.
- 199) Veiller à maintenir un fauchage tardif le long des voiries.
- 200) Veiller à la diversité biologique des terrains communaux (éviter les tontes d'herbe trop fréquentes et préférer les fauchages là où c'est possible).

⇒ ***AU NIVEAU FORESTIER***

- 201) Favoriser la création d'espaces verts et défendre ceux qui sont déjà implantés.
- 202) Veiller à l'entretien correct de la forêt communale avec la Division Nature et Forêts qui en a la charge.
- 203) Favoriser, le long des allées et des avenues de la commune, la plantation d'essences rustiques courantes dans nos régions.
- 204) Encourager la diversité biologique.

Quel tourisme pour Esneux ?

La logique marchande séculaire veut que toute croissance touristique qui nous amène des « consommateurs » soit souhaitable. Une approche plus moderne, prônée entre autres par l'Organisation mondiale du Tourisme, voit dans l'activité touristique un des moteurs d'un développement responsable visant à améliorer la qualité de vie de la population dans son ensemble.

ECOLO propose donc le développement du tourisme durable, axé sur ce qui est particulier, beau et précieux dans notre commune, c'est-à-dire sur nos patrimoines paysager, biologique et culturel. Ce tourisme nous amène déjà de nombreux visiteurs, mais nous devons réaliser que ceux-ci ne viendront plus chez nous s'ils y trouvent des sites pollués, encombrés ou bruyants. Développement durable et économie vont de pair puisque l'environnement est le « fonds de commerce » de l'industrie touristique et qu'un produit de tourisme durable vieillit moins vite qu'un produit classique. Ce rapprochement doit assurer la préservation de notre territoire et de ses fragiles ressources.

⇒ ***NOS PROPOSITIONS***

- 205) Mieux informer le touriste, par un soutien accru aux associations touristiques locales, par l'utilisation d'outils modernes comme Internet, et en collaboration, notamment, avec la Maison du Tourisme d'Ourthe-Amblève et la Fédération du tourisme de la province de Liège.
- 206) Préserver la bio-diversité de nos bois et de nos rives (dont il faut éviter le bétonnage).
- 207) Mettre en place des programmes de découverte de notre culture et de notre nature.
- 208) Organiser plus efficacement l'accueil des touristes dans le centre des villages, et revoir la signalétique des attractions touristiques.

CHAPITRE 8

Au-delà des frontières de la commune

Rationaliser les structures des Intercommunales pour leur rendre leur sens

La problématique de la gouvernance et du fonctionnement des intercommunales reste un enjeu essentiel, de sorte que la nouvelle réforme ne pourra véritablement être appréciée que lorsque le gouvernement aura pris attitude sur le volet qualitatif de sa réforme. S'il est question de supprimer certaines intercommunales non pour effectuer des regroupements pertinents mais pour leur substituer d'autres structures au nom plus doux (ASBL, filiales, sociétés, ...) mais en réalité moins contrôlées, nous ne pensons pas que la Région avance dans la bonne direction.

Quant à la régulation des rétributions des administrateurs et gérants, tout reste à faire. Le Gouvernement parviendra-t-il à établir de véritables balises permettant de mettre un terme aux abus constatés en cette matière ? Le pluralisme démocratique est porté en étendard pour contrebalancer les dérives auxquelles peut conduire une trop grande concentration du pouvoir. Toutefois, le système de calcul de la dévolution des mandats au sein des intercommunales n'est pas remis en cause, alors que ce système encourage précisément l'hégémonie politique, limitant du même coup l'impact de l'ouverture affichée au pluralisme démocratique.

La réduction du nombre d'intercommunales ne risque donc de n'être que facade, rattrapée par des structures d'une autre nature ou plus encore par des sous-structures à l'intérieur même des intercommunales subsistantes. Comme s'il fallait une fois de plus que tout change pour que rien ne change. La réforme du fonctionnement des intercommunales, quant à elle, contient plusieurs modifications tout à fait positives, mais contourne ostensiblement une série d'enjeux essentiels.

Bien que la Commune ne puisse directement agir sur ce processus, elle est en première ligne, puisqu'utilisatrice de ces structures. Nous rappelons donc

⇒ **LES PROPOSITIONS ECOLO**

- 209) Définir le statut de l'administrateur au sein des intercommunales : compétences, formation, responsabilité, professionnalisme, disponibilité, lutte contre les cumuls et conflits d'intérêts, etc.
- 210) Rationaliser sérieusement le nombre des administrateurs et leurs rémunérations. Il est symptomatique qu'alors qu'il souhaite réduire de 50 % le nombre d'intercommunales, le gouvernement annonce le maintien de 1963 mandats, en lieu et place de 2786, soit 70 %, ou encore plus de 28 mandats en moyenne par intercommunale !
- 211) Améliorer substantiellement la gestion de ces outils : transparence et objectivation des recrutements et promotions, compétences et disponibilité à temps plein des fonctionnaires ou agents dirigeants, pluralisme des différents organes, etc.
- 212) L'intercommunalisation de la collecte des déchets doit respecter le principe pollueur=payeur et conserver le système des déchets au poids.
- 213) Conserver la liberté de vote dans les Assemblées générales des intercommunales qui ne doivent pas reporter systématiquement le vote des Conseils communaux.

De nouvelles synergies

La complexité croissante de notre société contemporaine et l'interdépendance toujours accrue entre les différentes collectivités d'une même région font que nombre d'enjeux politiques, sociaux, économiques, stratégiques transcendent aujourd'hui les frontières des communes.

Dans notre sous-région, le GREOA³⁵ joue déjà un rôle important dans cette forme de coopération. Toutefois, de nouvelles initiatives devraient être explorées par ce groupement local.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

Nous préconisons de nouvelles pistes de coopération entre les communes avoisinantes :

- 214) En matière de mobilité, l'examen approfondi et la rédaction de propositions concrètes d'organisation des transports en commun ou de complémentarité entre les différents modes de transport devraient être menés.
- 215) C'est particulièrement vrai également en matière d'aménagement du territoire, d'implantation de surfaces commerciales, de lotissements, de zonages, etc., si l'on veut par exemple éviter les décisions anarchiques qui aboutissent à déséquilibrer le parc commercial existant.
- 216) C'est encore vrai pour toute une série d'autres domaines dans lesquels des démarches concertées et coordonnées sont indispensables pour assurer le meilleur service au public en évitant doubles emplois, pertes d'efficacité, d'énergie et d'argent : équipements sportifs, politiques de stationnement, propreté, etc.

Coopérer sans frontières

La paix et la compréhension entre les femmes et les hommes d'ici et d'ailleurs passent par une meilleure connaissance réciproque. Les relations avec l'Europe et le reste du monde peuvent paraître fort éloignées des préoccupations communales. Pourtant, à condition de le vouloir, la commune peut être le lieu d'une promotion très concrète de la participation des citoyens aux dimensions européenne et mondiale. Créer des espaces de coopération, c'est promouvoir un monde solidaire, habitable aussi bien pour les peuples du Nord que du Sud, de l'Ouest et de l'Est.

Il faut imaginer une politique communale de solidarité qui puisse accompagner les relations internationales que notre pays entretient en matière de coopération, soit au niveau de l'État fédéral, des régions et communautés, soit encore au niveau des organisations non gouvernementales ou autres associations.

⇒ **NOS PROPOSITIONS**

- 217) Intégrer les écoles communales, les bibliothèques, la Maison des Associations et de la Culture dans un projet éducatif et un travail d'information cohérent en matière de coopérations européenne et internationale.
- 218) Privilégier l'usage, par les services communaux, de produits issus du commerce équitable et former les personnes responsables des achats.
- 219) Renforcer, dans la mesure des possibilités de la Commune, diverses formes de coopération.

³⁵ Groupement Régional Économique d'Ourthe et Amblève.

- 220) Mettre en place des actions telles que projets pédagogiques transnationaux, échanges d'élèves et d'étudiants, formation des enseignants notamment dans le pays dont ils enseignent la langue, service volontaire à l'étranger, etc.
- 221) Mener des parrainages, y compris financiers, de projets de développement durable prenant en compte les aspects sociaux en Europe et dans le monde.
- 222) Créer de nouvelles connexions entre la Commune et les associations dans le soutien de certaines actions à dimension politique (Made in Dignity, campagne contre les mines antipersonnel, Opération 11.11.11, etc.).

CHAPITRE 9

Finances communales : le nerf de la guerre³⁶ !

La mise en œuvre d'une politique communale requiert des moyens pour pouvoir gérer ses projets. Les finances communales ne sont que ce moyen, mais c'est un moyen indispensable. Pour gérer une commune dans le respect de l'environnement et en faveur d'une qualité de vie plus importante, les budgets nécessaires ne sont pas forcément exorbitants. Par exemple, isoler les bâtiments communaux pour économiser l'énergie a certes un prix, mais cela engendre aussi des économies substantielles. Les écologistes ont été attentifs, en collaboration avec le service des finances, à gérer les dépenses de leur échevinat avec rigueur. Nous voulons poursuivre cette politique.

Grâce à ces efforts et à ceux des autres partenaires de la majorité sortante, les finances communales esneutoises se portent plutôt bien. Situés au départ dans le tiers supérieur des communes les plus taxées de l'arrondissement de Liège, nous nous retrouvons maintenant dans le tiers des communes les moins taxées de la même zone. D'autre part, des emprunts ont pu être remboursés anticipativement, libérant une capacité d'action pour l'avenir : là aussi il y a une marge de sécurité qui ne risque pas de nous conduire vers un plan d'assainissement. Il reste que les futurs gestionnaires doivent rester attentifs à l'évolution des finances.

Deux grands pôles participent à l'équilibre des finances communales : les recettes et les dépenses.

Au niveau des **recettes**, celles-ci sont de plusieurs ordres :

- 223) Le fonds des Communes est une dotation de la Région wallonne aux Communes. Cette dotation ne représente plus que 20 % des moyens globaux des Communes contre 25 % il y a une dizaine d'années. Les mandataires ECOLO à la Région seront attentifs à l'évolution de ce fonds.
- 224) Les recettes dues aux investissements des Communes dans les intercommunales de distribution (d'eau, d'électricité, de gaz, etc.) tendent à diminuer fortement suite à la rationalisation du secteur. Il faut dire combien ECOLO est attaché aux services publics que les intercommunales proposent à la population, mais aussi au principe du coût-vérité de chaque service. Il est ainsi anormal que se déguise en coût de l'électricité une redevance pour les services communaux. Cette diminution de recette doit être compensée par un service communal plus performant.
- 225) La fiscalité doit être maintenue à un niveau aussi bas que possible pour pouvoir assurer un service public performant et équitable. L'impôt étant une forme de redistribution des charges communes la moins injuste possible, on sera attentif à maintenir une fiscalité incitant à des comportements plus civiques (par exemple une taxe proportionnelle au poids des déchets récoltés plutôt qu'une taxe forfaitaire quelle que soit la quantité de déchets produits, ce qui responsabilise le citoyen).
- 226) Les prestations d'une Commune sont sa raison d'être. Elles ne peuvent pas être un moyen d'assurer des revenus supplémentaires. Le prix des prestations doit être calculé au plus juste pour que chacun trouve à la Commune les services de base à un prix abordable.

³⁶ Car la gestion financière est un combat de chaque jour, pas un pacifisme attentiste.

Au niveau des **dépenses**, celles-ci sont de plusieurs ordres :

- 227) Il convient donc de choisir des priorités en recentrant les dépenses sur un seul objectif essentiel : le service à la population, ouvert à tous et utilisant au mieux les différents moyens mis à sa disposition.
- 228) Les transferts de subsides vers des organismes « grands consommateurs » (et c'est normal) comme les CPAS, l'accueil des réfugiés, la Zone de Police, Le Service régional d'incendie doivent être maîtrisés. Les mandataires de la Commune dans ces organismes veilleront à ce que les dépenses restent sous contrôle et soient gérées avec une grande précaution.
- 229) Les transferts de subsides vers des organismes « petits consommateurs » de subsides comme les centres sportifs, diverses ASBL de gestion, les comités locaux, etc. doivent être contrôlés au mieux. Tout subside doit être approuvé en fonction de comptes, de bilans et de budgets établis en bonne et due forme, sous le contrôle de l'autorité communale. Celle-ci privilégiera les aides « logistiques » plutôt que des subsides à l'utilité parfois difficilement contrôlable en évitant tout saupoudrage inutile.
- 230) Le personnel est le moyen indispensable pour qu'une Commune puisse rendre des services. C'est aussi le poste le plus coûteux d'une Commune. Les futurs mandataires veilleront à ce que le meilleur service soit rendu à un coût décent, sans faire exploser le cadre du personnel, tout en recentrant sur ce qui est la spécificité des services communaux : le service de proximité et d'urgence, nécessitant une polyvalence de chaque acteur de terrain qu'aucune entreprise ne saura jamais nous fournir à un prix décent à travers une privatisation.
- 231) Les écologistes sont attentifs aux principes de surveillance des frais de fonctionnement. Il ne suffit pas de créer des services, à première vue, performants au niveau financier : il faut aussi que cette performance résiste à l'usure du temps. Des réévaluations doivent être faites en permanence pour freiner les coûts de fonctionnement et une analyse des besoins des services doit être établie (en ce compris les coûts environnementaux, pour des écologistes, c'est un minimum).
- 232) La dette communale n'a pas atteint un niveau élevé lors de cette législature. Que du contraire, sa charge a diminué. Il n'en reste pas moins vrai que les futurs gestionnaires veilleront à maintenir cette dette à un taux acceptable et qu'ils favoriseront, tant que faire se peut, les investissements « sur fonds propres » puisque ceux-ci ne sont pas soumis à l'intérêt des amortissements.